

Bulletin du Conseil communal

N° 2



Lausanne

Séance du 31 août 2021

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 31 août 2021

2^e séance publique à la halle 35 du Palais de Beaulieu, le 31 août 2021, à 18 h

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour 63

Séance..... 76

Prestation de serment de M. Pierre Conscience (EàG)..... 76

Communications

Présence des anciennes présidentes et anciens présidents du Conseil communal de Lausanne et de journalistes de la RTS..... 77

Démission de M. Valentin Christe (UDC) du Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis..... 77

« Kawa du président » et enquête du président..... 77

Communication – Dépôt

Pétition de M. Pierre Frey et consorts (8 signatures) « Projets d'aménagement du port d'Ouchy » 78

Texte de la pétition..... 80

Communications

Procès-verbal de transmission des pouvoirs entre le Bureau 2020-2021 et le Bureau 2021-2022..... 80

Commission permanente des finances – Organisation du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.. 82

Remise de la médaille d'or de Lausanne – courrier électronique de M. Meylan..... 83

Courrier électronique avec les lettres de l'UCV et du Département des institutions et du territoire..... 83

Travaux de remplacement des conduites d'amenée d'eau potable – sécurisation 83

Résolution de Vincent Rossi du 16 février 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Sara Gnoni : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » 84

Résolution de M. David Raedler du 24 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. David Raedler : « Assurer la distanciation sociale dans le but de renouer le lien social »..... 85

Résolution de Mme Thérèse de Meuron du 23 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Le Service social Lausanne est-il sourd ? » 87

Réponse à la résolution de M. Johann Dupuis du 24 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis et consorts : « Luttons ensemble contre le COVID et les nuisances environnementales du trafic routier » 88

Réponse à la résolution de M. Jacques Pernet du 15 décembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Jacques Pernet et consorts : « Covid 19 : quid des retards de paiement ? Des pratiques proportionnées svp ! ».....	89
Annnonce de dépassement de crédit	90
Résolution de Mme Florence Bettschart-Narbel du 23 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Apprentissage à Lausanne : que va faire la Ville pour aider les apprentis ? ».....	91
Réponse à la question n° 4 de M. Camille-Angelo Aglione : « Comment améliorer l'éclairage nocturne du Parc Louis Bourget afin de réduire les déchets ? »	93
Engagement de dépenses pour financer les travaux des SIL et du Service de l'eau dans le périmètre Pôle Gare.....	96
Résolution de Mme Céline Misiego du 11 février 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et d'autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? »	97
Mobilité Durable	99
Chauffage à distance : augmentation du compte d'attente pour une nouvelle chaufferie à Malley	100
Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts déposée le 8 octobre 2019 « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ? ».....	102
Retrait du rapport-préavis N° 2021/23	103
Crédits d'investissements du patrimoine administratif	103
Résolution de M. Roland Philippoz du 22 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz : « Les impacts de la pandémie se prolongent : Quel soutien psychologique pour les jeunes lausannois en souffrance ? ».....	120
Résolution de Mme Françoise Piron du 10 novembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? »	121
Transition vers un nouveau Service des gérances et un Service d'architecture et du logement. Nomination du nouveau chef du Service des gérances de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.	123

Communications – Dépôts

Question écrite de M. Johan Pain (EàG) : « Un peu de transparence à la Culture lausannoise »	124
Question écrite de de M. Valéry Beaud (Les Verts) : « Une toiture industrielle pour le Palais de Beaulieu ».....	125
Question écrite de de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) : « Un hommage lausannois à Marceline Cordone (Miéville) ? ».....	126
Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »	127

Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi »	127
Interpellation de Mme Christiane Schaffer (CPV) : « Lausanne et la drogue – La situation s’est-elle améliorée ou péjorée ? »	127
Interpellation de Mme Christiane Schaffer (CPV) : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne ».....	127
Interpellation de Mme Christiane Schaffer (CPV) et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? »	127
Questions orales	128
Postulat de M. Eric Bettens et consorts: « Le couperet tombe sur le plastique à usage unique »	
Développement	135
Discussion préalable.....	136
Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne »	
Développement	136
Discussion préalable.....	137
Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente »	
Développement	137
Discussion préalable.....	139
Postulat de Mme Françoise Longchamp : « De la lumière pour les aînés »	
Développement	139
Discussion préalable.....	139
Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Plan Climat : soyons réaliste ! »	
Développement	140
Discussion préalable.....	141
Postulat de M. Ngoc Huy Ho et consorts : « Pour une location des locaux des collèges destinés aux associations »	
Développement	141
Discussion préalable.....	142
Postulat de Mme Anne Berguerand et consorts : « Ressourcerie à la déchetterie, et si on allait plus loin ? »	
Développement	142
Discussion préalable.....	143

Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! »

Développement 143

Discussion préalable..... 146

Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Pour une véritable planification des rénovations des immeubles lausannois »

Développement 146

Discussion préalable..... 147

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Pierre Conscience (EàG)
2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R104 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques » (EJQ) THÉRÈSE DE MEURON
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) MARLÈNE VOUTAT
- R4 Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) GIUSEPPE FONTE
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence » (SE) GRAZIELLA SCHALLER
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)
- R10 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) ANSELME BENDER
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » (SE/EJQ) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) ANNE BERGUERAND
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes » (LEA) ALAIN HUBLER
- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) PAOLA RICHARD-DE PAOLIS
- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » (SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc » (EJQ) CÉLINE MISIEGO
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (EJQ) JEAN-DANIEL HENCHOZ

- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)
- R54 Postulat de Mme Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas prétextés par la Ville » (FIM) BERTRAND PICARD
- R66 Postulat de Mme Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) MARLENE VOUTAT
- R67 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) VINCENT BRAYER
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) LAURA MANZONI
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) CELINE MISIEGO
- R73 Postulat de Mme Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) MUSA KAMENICA
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) MURIEL CHENAUX MESNIER
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) MURIEL CHENAUX MESNIER
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) ALAIN HUBLER
- R11a Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) VALENTIN CHRISTE
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de Mme Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) YVAN SALZMANN

- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) GEOGRES-ANDRÉ CLERC
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l’ambulance (du SPSL...) ! » (SE) VALENTIN CHRISTE
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l’assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l’angle de l’efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c’est le téléphérique ! » (FIM) DANIEL DUBAS
- R30 Postulat de Mme Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) CHRISTINE GOUMAZ
- R40 Postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) JEAN-LUC CHOLLET
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) ANNE BERGUERAND
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d’une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l’aéroport de la Blécherette » (LEA) JOSÉ MARTINHO
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) JACQUES PERNET
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d’une ère de chambouement ! Création d’un organe de gouvernance » (SIL) ALAIN HUBLER
- R55a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Inciter les aîné-e-s à prendre les transports publics » (FIM)
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c’est possible ! » (FIM) THERESE DE MEURON
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d’action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) JEAN-LUC CHOLLET

- R60 Pétition de M. Georges Guex (20 sign.) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit. » (SIL) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND)
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) PHILIPP STAUBER
- R63 Pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy » (EJQ/SCS) COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANÇOISE PIRON)
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) PAOLA RICHARD-DE PAOLIS
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) CHRISTINE GOUMAZ
- R68 Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité » (LEA) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MARLÈNE VOUTAT)
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de Mme Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) ANITA MESSERE
- R71 Pétition de M. Alain Bron (1 sign.) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons » (SIL) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) ARNAUD THIÉRY
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de Mme Céline Misiege « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) MURIEL CHENAUX MESNIER
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) AUDE BILLARD
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) AUDE BILLARD
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) ANNE BERGUERAND
- R77 Pétition de M. Marc-Olivier Paux et consorts (60 sign.) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANCOISE PIRON)

- R78 Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo : «Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANCOISE PIRON)
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) JOËL TEUSCHER
- R80 Pétition de M. Michel Curchod : «Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)
- R81 Pétition du Collectif citoyen et apolitique (par Mme Mireille Andrist) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)
- R82 Pétition de Mme Anita Messere et consorts : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)
- R83 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour plus d’espaces de jeu à Lausanne ‘ville amie des Enfants’ » (FIM) FRANÇOISE PIRON
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) BERTRAND PICARD
- R88 Préavis N° 2021/18 : Assainissement et entretien d’installations sportives – Demande de crédit-cadre - 6e étape (2022- 2026) (SCS) JEAN-LUC CHOLLET
- R90 Postulat de Mme Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) BERTRAND PICARD
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) PHILIPP STAUBER
- R92 Postulat de Mme Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) MUSA KAMENICA
- R93 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) SARA GNONI
- R99 Préavis N° 2021/22 : Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation - Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup - Demande de crédit pour le raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels" (CD/LEA/FIM/SIL) BENOÎT GAILLARD
- R1 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) CAROLINE ALVAREZ HENRY
- R2 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) JEAN-FRANÇOIS CACHIN

- R3 Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) ESPERANZA PASCUAS ZABALA
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) ESPERANZA PASCUAS ZABALA
- R5 Rapport-préavis N° 2021/07 : Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale » (CD) JOSÉ MARTINHO
- R6 Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » par Mmes Binder Sandra et Cerqui Daniela et crts (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s » (SE) COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (ANITA MESSERE)
- R7 Préavis N° 2021/32 : Financement des prestations de services énergétiques des Services (SIL) PAOLA RICHARD-DE PAOLIS
- R8 Préavis N° 2021/16 : Réaménagement de diverses places de jeux – 4^e étape (FIM/LEA/EJQ/SCS) MARLÈNE VOUTAT
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) ROLAND PHILIPPOZ

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI1 Postulat de M. Eric Bettens et consorts: « Le couperet tombe sur le plastique à usage unique » (SE) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI2 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI3 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI4 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « De la lumière pour les aînés » (SIL) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI5 Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Plan Climat : soyons réaliste ! » (CD) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI6 Postulat de M. Ngoc Huy Ho et consorts : « Pour une location des locaux des collègues destinés aux associations » (EJQ) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI7 Postulat de Mme Anne Berguerand et consorts : « Ressourcerie à la déchetterie, et si on allait plus loin ? » (FIM) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI8 Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) DISCUSSION PRÉALABLE
- INI9 Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Pour une véritable planification des rénovations des immeubles lausannois » (LEA) DISCUSSION PRÉALABLE

INTERPELLATIONS

- INT10 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal » (3e/02.10.18) [FIM/10.10.19] DISCUSSION

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6e/06.11.18) [CD/24.10.19] DISCUSSION
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11e/15.01.19) [FIM/28.11.19] DISCUSSION
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3e/08.10.19) [LEA/05.12.19] DISCUSSION
- INT29 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3e/08.10.19) [SE/30.01.20] DISCUSSION
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4e/05.11.19) [FIM/30.01.20] DISCUSSION
- INT34 Interpellation de Mme Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] DISCUSSION
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8e/04.12.18) [SCS/05.03.20] DISCUSSION
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6e/06.11.18) [CD/23.04.20] DISCUSSION
- INT40 Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13e/03.03.20) [CD/23.04.20] DISCUSSION
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10e/14.01.20) [FIM/04.06.20] DISCUSSION
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12e/11.02.20) [FIM/18.06.20] DISCUSSION
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13e/03.03.20) [SE/25.06.20] DISCUSSION
- INT5 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCom) ? » (13e/03.03.20) [CD/13.08.20] DISCUSSION
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17e/09.06.20) [LEA/17.09.20] DISCUSSION
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2e/08.09.20) [FIM/24.09.20] DISCUSSION
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15e/19.05.20) [SCS/24.09.20] DISCUSSION
- INT14 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » (15e/19.05.20) [CD/29.10.20] DISCUSSION

- INT16 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8e/04.12.18) [FIM/19.11.20] DISCUSSION
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7e/24.11.20) [LEA/17.12.20] DISCUSSION
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] DISCUSSION
- INT20 Interpellation de Mme Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3e/22.09.20) [FIM/21.01.21] DISCUSSION
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] DISCUSSION
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19e/23.06.20) [SE/11.02.21] DISCUSSION
- INT23 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-iels tourner à droite aux feux rouges dès le 1^{er} janvier 2021 ? » (7e/24.11.20) [FIM/CD/04.03.21] DISCUSSION
- INT24 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? » (11e/12.01.21) [SE/18.03.21] DISCUSSION
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1e/26.08.20) [SE/25.03.21] DISCUSSION
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4e/06.10.2020) [SE/25.03.21] DISCUSSION
- INT27 Interpellation de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4e/06.10.20) [SE/25.03.21] DISCUSSION
- INT28 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4e/06.10.20) [SE/25.03.21] DISCUSSION
- INT29 Interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? » (16e/23.03.21) [SE/01.04.21] DISCUSSION
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] DISCUSSION
- INT31 Interpellation de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15e/09.03.21) [CD/06.05.21] DISCUSSION

INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21]
DISCUSSION

INT33 Interpellation de Mme Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21]
DISCUSSION

Prochaines séances : 14.09.21 (18 h et 20 h 30), 28.09.21 (18 h et 20 h 30), 12.10.21 (18 h et 20 h 30), 09.11.21 (18 h et 20 h 30), 23.11.21 (18 h et 20 h 30), 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30), 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 09.06.20 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- 25.08.20 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) MATTHIEU CARREL
- 25.08.20 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 03.11.20 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de Mme Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) ALAIN HUBLER
- 12.01.21 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) DANIEL DUBAS
- 26.01.21 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) QUENTIN BEAUSIRE

- 26.01.21 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) NICOLA DI GIULIO
- 26.01.21 Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) SÉBASTIEN KESSLER
- 09.02.21 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) VINCENT MOTTIER
- 09.02.21 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Mme Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) AUDE BILLARD
- 09.03.21 Préavis N° 2021/05 : Protection contre les crues – Projet « galerie du ruisseau de Broye », « renaturation de la Chamberonne » et « île aux oiseaux migrateurs » (SE) BENJAMIN RUDAZ
- 23.03.21 Préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) ANTOINE PIGUET
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) PIERRE CONSCIENCE
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) BENJAMIN RUDAZ
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) LOUIS DANA

- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCom) – « Lausanne 2030 » (CD) BENOÎT GAILLARD
- 11.05.21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) MURIEL CHENAU MESNIER
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) SARA SOTO
- 11.05.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS
- 11.05.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS
- 11.05.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de Mme Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) ERIC BETTENS
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/23 : Sévelin 36 - Maison des associations de jeunesse - Réponse au postulat de Madame Sophie Michaud Gigon et consorts: "Une Maison des associations: pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne" (EJQ) JOSÉE CHRISTINE LAVANCHY
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) ALIX AUBERT
- 25.05.21 Préavis N° 2021/24 : Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement (CD/LEA/FIM/SIL) JOHANN DUPUIS
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) SARA SOTO
- 08.06.21 Préavis N° 2021/29 : Demande de crédit complémentaire au Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier (SE) YVAN SALZMANN
- 08.06.21 Préavis N° 2021/31 : Evolution du logiciel de gestion d'entreprise des Services industriels (SIL) KARINE ROCH

- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) PHILIPPE MIAUTON
- 31.08.21 Postulat de Mme Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) SEBASTIEN KESSLER
- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panchard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) AUDE BILLARD
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) FRANÇOISE PIRON
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/34: Financement du programme de valorisation de la chaleur géothermique – Campagne de recherche en surface. Création de la société anonyme GEOOL S.A. et forages à l'ouest de l'agglomération. (SIL) BENJAMIN RUDAZ
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) ERIC BETTENS
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/36: « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d'investissement ». (LEA) DIANE WILD
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/37: « Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) JEAN-FRANÇOIS CACHIN
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) DANIEL DUBAS

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3e/19.9.17) [SE] DISCUSSION
- 09.04.19 Interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18e/09.04.19) [SE] DISCUSSION
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20e/21.05.19) [SE] DISCUSSION
- 03.03.20 Interpellation de Mme Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13e/03.03.20) [CD] DISCUSSION

- 19.05.20 Interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15e/19.05.20) [CD] DISCUSSION
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d’agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15e/09.03.21) [SE] DISCUSSION

Séance

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert, Mme Karine Beausire Ballif, M. Johann Dupuis, M. Olivier Fahmy, M. Ngoc Huy Ho, M. Jacques Pernet.

Membres absents non excusés : Mme Anna Crole-Rees, M. Xavier de Haller, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Christine Goumaz, M. Fabrice Moscheni, Mme Esperanza Pascuas Zabala, Mme Rafaella Simoneti.

Membres présents 86

Membres absents excusés 7

Membres absents non excusés 7

Effectif actuel 100

A 18 h, à la Halle 35 du Palais de Beaulieu.

Prestation de serment de M. Pierre Conscience (EàG)

Le président : – Permettez-moi d’ouvrir la deuxième séance de notre année politique 2021-2022. J’espère sincèrement que la pause estivale a été profitable et que nous serons à même de travailler dans une ambiance favorable au développement des dossiers. Sans autre formalité, je vous propose de débiter.

Comme vous le savez, nous avons une séance courte – très courte – étant donné que nous devons mettre un terme à la séance vers 19h15 au grand maximum pour nous rendre à la réception marquant le début de l’année présidentielle de votre serviteur.

Je vous propose de débiter avec les opérations préliminaires, prestation de serment de M. Pierre Conscience. J’invite l’assemblée à se mettre debout et MM. les huissiers à venir avec le nouveau membre du Conseil devant le pupitre.

Monsieur Conscience, en tant que nouveau membre, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l’appel de votre nom, levez la main droite et répondez : « Je le promets ».

« Vous promettez d’être fidèles à la constitution fédérale et du Canton de Vaud, de maintenir la liberté et l’indépendance du pays.

» Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux. Et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je le promets.

Le président : – Je vous félicite. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance. J’invite l’assemblée à reprendre place.

Communication

Présence des anciennes présidentes et anciens présidents du Conseil communal de Lausanne et de journalistes de la RTS

Le président : – Avant de passer aux communications proprement dites, je tiens à saluer parmi nous les anciennes présidentes et les anciens présidents de ce Conseil. Ils se sont retrouvés tout à l'heure dans le cadre de leur amicale. Nous leur souhaitons la bienvenue et les invitons à la cérémonie qui se déroulera plus tard.

Je tiens également à saluer les représentants de la Radio Télévision Suisse romande, qui font un reportage sur une conseillère communale présente parmi nous. Ils nous suivront pour une partie de ce débat. Ils poseront peut-être quelques questions à certains.

Communication

Démission de M. Valentin Christe (UDC) du Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le président : – Je vous prie de prendre note que, lors de la séance du 29 juin 2021, une erreur s'est glissée lors de l'élection d'un membre suppléant de la Commission des taxis. Monsieur Valentin Christe, élu comme membre suppléant, présente sa démission. Et la nomination de Jean-Luc Masson sera mise à l'ordre du jour de la séance du 14 septembre. Jean-Luc Masson avait été désigné par le groupe UDC pour remplir cette tâche.

Communication

« Kawa du président » et enquête du président

Le président : – Je vous avais fait parvenir à toutes et à tous un Doodle le 2 août. Avec nos nombreuses activités, nous consacrons moins de temps à la convivialité. Afin de changer ça et de nous connaître, je vous avais proposé un rendez-vous hebdomadaire intitulé « Le kawa du président ». Je vous invite tous et toutes à ces rencontres informelles. Pour celles et ceux qui n'ont pas répondu, je vous invite, sans obligation, et en toute liberté de le faire, afin que nous puissions échanger.

Enfin, une troisième communication du président. Toujours dans cette idée, je vous avais fait parvenir un mail concernant l'enquête du président. Prochainement, je me permettrai de revenir à vous avec une synthèse de vos nombreuses remarques, réflexions et suggestions, qui sont très précieuses pour cette nouvelle dynamique. Je vous remercie d'avoir accueilli ces quelques questions avec bienveillance.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Pierre Frey et consorts (8 signatures) « Projets d'aménagement du port d'Ouchy »

Lausanne, le 07.06.2021

A qui de droit,

Mesdames et Messieurs,

Veillez trouver en annexe une pétition revêtue de 8 signatures de personnes motivées, documentées et très engagées sur l'argument développé. La pétition comprend en annexe un « Mémoire sur la gestion des ports lausannois et des amarrages » qui se propose d'apporter une réflexion d'ensemble sur les problèmes posés et qui de l'avis des pétitionnaires n'ont pas été abordés dans leur globalité.

L'esprit de la présente pétition n'est pas de formuler une « réclamation », mais de proposer de reprendre le problème à la base.

Elle insiste avant tout sur la nécessité de mettre cette politique en conformité avec la Constitution cantonale et les objectifs de la législature.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sentiments distingués.

Pierre Frey

Historien de l'art,

Prof. Honoraire EPFL

Annexe : Un mémoire, 2 p. et 6 formulaires de signature avec au total 8 signatures.

Mémoire sur la gestion des ports lausannois et des amarrages

Les réflexions ci-dessous se fondent sur un double parcours de navigateur, de restaurateur de bateaux en bois et d'enseignant universitaire. Dans cette dernière fonction, j'ai eu l'occasion il y a quelques années d'animer un enseignement transversal entre élèves en génie civil, en génie de l'environnement et en architecture sur les rives du Lac Léman. J'en ai tiré des éléments de réflexion. La restauration de mon cotre Don Ranudo II a été récompensé en 2013 par le prix du Patrimoine lémanique.

La gestion des ports de Lausanne doit faire prochainement l'objet d'un préavis au Conseil communal et les élus auront à en débattre. A mon sens, l'analyse produite sous-estime de nombreux phénomènes, soit en particulier :

1. L'opinion suivant laquelle « on » manque de places de port est répandue, mais peu analysée. L'impact de ces places à l'eau, ainsi que leur coût effectif est peu étudié. Or il se trouve par exemple que l'amarrage dans l'eau de nombreuses petites unités à moteur occasionne des coûts fixes par poste (chaîne, boucle, etc.), un coût écologique élevé (fuites d'huile occasionnelles, dissolution de peintures toxiques anti-fouling) pour un rendement extrêmement faible (quelques heures par an). Le prix bas de petites places d'amarrage induit à mon avis une distorsion de concurrence au détriment de la possibilité d'exploiter un « dry dock ». une telle solution est dite « impossible » par manque de place, le fait est qu'elle n'a jamais été envisagée et qu'elle est possible sans augmenter les surfaces déjà asphaltées ou bétonnées sur le site de Vidy.
Un « dry-dock » pourrait être créé et confié à une entreprise privée en fermage. Aussitôt que la tarification des places à l'eau est calculée par poste (forfait de base) + au pro rata de la surface occupée, les chances d'un concurrent prestataire de services à sec deviennent économiquement plus réalistes. Les bateaux stockés à sec n'ont plus

besoin de peintures anti-fouling, font des économies de produits de nettoyage. Partout dans le monde ce dispositif fonctionne avec souvent des services 24/365. Certains sont même entièrement automatiques.

Dans l'état actuel, celles et ceux qui disent que le port est géré « comme un parking » n'ont pas tort. La Ville, par sa politique de tarifs, subventionne de facto un énorme parc de petits bateaux très polluants. C'est incohérent et choquant si l'on considère les efforts consentis pour diminuer l'impact du transport automobile. En l'état, la Ville favorise largement sur l'eau ce qu'elle combat résolument sur terre. Cette politique contrevient à l'esprit et à la lettre de l'article 6 de la Constitution vaudoise et aux objectifs de législature de la Municipalité.

2. A l'origine, soit après l'Exposition nationale de 1964, les ports de Vidy et d'Ouchy ont été équipés de plans inclinés et de places à terre pour les dériveurs. Depuis quelques années, la Ville s'emploie à éloigner les dériveurs d'Ouchy et reloue les places qui leur avait été dédiées pour y mettre des voitures ! Alors que dans un rayon de 300 m, il existe 3 importants parkings publics.

A Vidy, mon fils Nicolas y a un Fireball, la pratique du dériveur est pour ainsi dire impossible tant il est vrai qu'en Vaudaire aussi bien qu'en Vent d'ouest il est presque impossible de tirer les bords nécessaires pour entrer ou pour sortir du port. A Ouchy par contre, la manœuvre dans le port est possible pour les dériveurs, en effet, l'entrée et la sortie sont possibles même par forts vents.

La politique consistant à regrouper les dériveurs à Vidy est un non-sens au point de vue de la pratique de la voile, elle prive en outre le public du plaisir d'observer l'évolution des bateaux dans le bassin.

3. L'idée maîtresse du projet de transformation du port d'Ouchy serait officiellement de rendre au public la « vue sur le plan d'eau ». C'est une réponse saugrenue à un problème mal posé. En effet, au fil des ans, on a permis l'amarrage de nombreux gros bateaux à moteur le long du quai des Savoyards. Ils ferment le paysage et c'est regrettable.

Il se pose à mon sens une question d'image et de cohérence. Le port de Lausanne, ville olympique, veut vider son « quai d'honneur », alors qu'il a bon nombre d'unités à voile, qui même à l'amarre lui procurent une fort belle carte de visite sportive et touristique. Avec d'autres, je l'ai expérimenté pendant près de 30 ans. Naviguant un 6mji en bois, effectuant toutes les entrées-sorties à la voile par tous les temps et ayant été photographié d'innombrables fois.

4. A l'est de l'ancien port, la ville permet l'existence d'un plan d'eau réservé au ski nautique. Ce faisant, elle favorise une pratique polluante, bruyante, ultra-minoritaire, mais surtout elle empêche des pratiques douces comme le « Stand up paddle board » et l'aviron qui auraient sur cette partie de plan d'eau protégé en vent d'ouest une possibilité pratique de s'exercer sans entrer en conflit avec les unités de la Compagnie de navigation.

Au lieu d'analyser de manière rationnelle le potentiel du Quai d'Ouchy, on livre le plan d'eau à une seule pratique ringarde et on bricole dans le vieux port des plateformes de bain. Ce faisant, on se prive littéralement d'une formidable opportunité de « rendre à la population lausannoise » l'accès au lac.

La rénovation des ports d'Ouchy et de Vidy constitue une opportunité sans précédent de faire des choix décisifs tendant :

- à favoriser résolument la navigation sportive à voile
- décourager l'acquisition et l'entretien de bateaux à moteurs thermiques
- libérer les places inutilement accaparées « à l'eau » par de petites unités et ainsi démocratiser la pratique de la voile.

Une politique de « discrimination positive » en faveur des activités nautiques « douces » et l'amarrage de voiliers serait en cohérence avec l'image sportive-olympique et avec les objectifs environnementaux de l'administration.

Texte de la pétition

Pétition au Conseil communal

Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau et nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021

Communication

Procès-verbal de transmission des pouvoirs entre le Bureau 2020-2021 et le Bureau 2021-2022

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mardi six juillet deux mille vingt et un, à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2020-2021 et 2021-2022 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 *d*), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2016.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : [Le président] *a la garde du sceau du Conseil*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 56 ; d'un onglet ou registre contenant les procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés authentiques des décisions prises par le Conseil communal pendant l'année 2020-2021 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 56 (législature 2016-2021), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2016, reliés par législatures jusqu'au N° 55, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2020-2021 :

La présidente :	Thanh-My TRAN-NHU
Le 1 ^{er} vice-président :	Nicola DI GIULIO
La 2 ^e vice-présidente :	Florence BETTSCHART-NARBEL
Les scrutateurs :	Jean-Daniel HENCHOZ
	Anne BERGUERAND
Les scrutateurs suppléants :	Johann DUPUIS
	Robert JOOSTEN
La secrétaire adjointe :	Patricia PACHECO

Pour le Bureau de l'an 2021-2022 :

Le président :	Nicola DI-GIULIO
La 1 ^{re} vice-présidente :	Magali CRAUSAZ MOTTIER
Le 2 ^e vice-président :	Matthieu CARREL
Les scrutateurs :	Vincent BRAYER
	Karine ROCH

Les scrutatrices suppléantes :

Sarah NEUMANN

Pauline BLANC

La secrétaire adjointe : Patricia PACHECO

Communication

Commission permanente des finances – Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 2 juillet 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'élection de ses membres par le Conseil communal, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit :

Président	M. Daniel	Dubas,	V
1 ^{er} Vice-président	M. Philippe	Miauton,	PLR
2 ^e Vice-présidente	M ^{me} Aude	Billard,	SOC
Secrétaire	M. Emmanuel	Bourquin	
Culture et développement urbain	M. Fabrice	Moscheni	UDC
	M ^{me} Eliane	Aubert	PLR
Sécurité et économie	M ^{me} Aude	Billard	SOC
	M. Pierre	Conscience	EàG
Sports et cohésion sociale	M ^{me} Anne	Berguerand	V
	M ^{me} Maimouna	Mayoraz	EàG
Logement, environnement et architecture	M. Mathias	Paquier	Vert'Lib
	M ^{me} Muriel	Chenaux Mesnier	SOC
Enfance, jeunesse et quartiers	M. Eric	Bettens	V
	M ^{me} Sarah	Neumann	SOC
Finances et mobilité	M. Benjamin	Rudaz	V
	M. Philippe	Miauton	PLR
Services industriels	M. Vincent	Brayer	SOC
	M ^{me} Mathilde	Maillard	PLR

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (SOC) et MM. Philippe **Miauton** (PLR) et Benjamin **Rudaz** (Les Verts)

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Remise de la médaille d'or de Lausanne – courrier électronique de M. Meylan

La secrétaire adjointe rappelle le courrier électronique reçu pour l'inscription à la cérémonie de remise de la médaille d'or à Lausanne.

Communication

Courrier électronique avec les lettres de l'UCV et du Département des institutions et du territoire

La secrétaire adjointe rappelle le courrier électronique reçu avec les lettres du Département des institutions et du territoire et de l'Union des communes vaudoises, qui proposent des formations pour les nouveaux élus.

Communication

Travaux de remplacement des conduites d'amenée d'eau potable – sécurisation

Lausanne, le 10 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 28 août, le Conseil Communal de Lausanne décidait d'accepter les conclusions du préavis N° 2018/10, permettant le remplacement de tronçons de conduites d'amenée d'eau potable datant de 1902 du Pont-de-Pierre et du Pays-d'Enhaut au lieu-dit Pont de Fenil. Ces travaux se situent dans les gorges de la Veveyse à cheval sur les communes de Saint Légier-La-Chiesa et de Corsier-sur-Vevey. Ils consistent en des travaux de génie civil pour le remplacement de ces deux conduites d'eau potable simultanément sur environ 500 mètres. Le projet comporte plusieurs particularités : travaux difficiles et fortes déclivités, obligation d'interrompre le moins possible les conduites, réfection des deux passerelles traversant la Veveyse.

Les travaux ont été adjugés le 17 décembre 2020 à l'entreprise Sébastien Chéseaux SA qui a remporté le marché public en procédure ouverte (adjudication n° 1526).

Le montant des offres étant supérieur au préavis initial du fait de la réfection d'ouvrages plus importante que prévue et de la complexité du chantier, cette adjudication a eu lieu sous réserve de l'approbation d'un préavis complémentaire, déjà en possession de la Municipalité, et qui sera soumis au Conseil communal de Lausanne dans les mois à venir.

Considérant que les travaux ont lieu sur un terrain particulièrement pentu et sujet à des difficultés majeures lors d'intempéries, le Service de l'eau souhaite démarrer les travaux selon la planification initiale, soit en juin 2021. Une attention particulière sera portée sur les dépenses réalisées jusqu'au vote du préavis complémentaire, de sorte à ne pas dépasser le montant octroyé dans le préavis N° 2018/10, soit CHF 2'200'000.-.

Ce mode de faire permettra de réaliser des travaux pendant plusieurs mois sans interruption et dans de meilleures conditions météorologiques. Afin de ne pas interrompre les travaux, le vote du préavis complémentaire devra se faire dans le dernier trimestre de 2021.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Vincent Rossi du 16 février 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Sara Gnoni : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? »

Lausanne, le 10 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 février 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Sara Gnoni « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Vincent Rossi :

« Afin de mieux percevoir les problématiques engendrées par la crise environnementale, le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fasse part d'un plan d'urgence et des mesures prévues en cas de sécheresse grave et prolongée, qui aurait également une incidence sur l'approvisionnement en électricité ».

Réponse de la Municipalité

Du point de vue de la distribution d'eau potable, une sécheresse grave et prolongée ne mettrait pas en péril l'alimentation de la population grâce au moyen de pompage dans le lac Léman. Le volume moyen prélevé annuellement dans le lac pour le réseau d'eau potable lausannois représente 0.018% du volume du lac (16 millions prélevés/ 89'000 millions). Une sécheresse prolongée aurait un impact certain sur les sources mais le volume manquant pourrait être compensé sans difficulté.

La situation se complique fortement en cas de pénurie d'électricité causée par la sécheresse ou la chaleur (diminution des turbinages, arrêt de centrales nucléaires à cause de la température des cours d'eau). Dans ce cas de figure, si la coupure de la fourniture d'électricité se prolonge au-delà de 12 à 24 heures, les réservoirs, qui ne peuvent plus être alimentés par pompage, se vident et ne permettent plus une alimentation normale. Toutefois, en cas de pénurie suite à la défaillance de plusieurs producteurs majeurs d'électricité, la loi sur l'approvisionnement économique du pays (LAP) donne le pouvoir au Conseil fédéral d'ordonner différentes mesures allant jusqu'à la mise en œuvre de plans de délestage, de sorte à assurer un approvisionnement de quatre heures suivi de quatre heures de coupure, en alternance par secteur. L'alimentation des réservoirs d'eau lausannois est donc en principe assurée, sauf situation de catastrophe rendant indisponible le réseau électrique.

L'ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP) du 19 août 2020 impose aux distributeurs d'eau de fournir des quantités d'eau minimales à la population. Ces quantités sont faibles : jusqu'au troisième jour « autant que possible » et à partir du quatrième jour « pour les particuliers, au moins quatre litres par personnes et par jour » et « pour les établissements tels que les hôpitaux, les homes, les prisons, les écoles, les exploitations agricoles et les entreprises produisant des biens vitaux: au moins la quantité fixée par le Canton ».

Le réseau lausannois dispose de ressources gravitaires. Il s'agit de la grande majorité des sources et du lac de Bret. Concernant ce dernier, l'usine du même nom dispose d'un groupe électrogène qui permet d'assurer le traitement de l'eau pendant plusieurs jours. Ainsi, il serait possible d'assurer plus de 50 litres par personne et par jour dans le réseau. La répartition des volumes poserait certaines difficultés mais tous les réservoirs disposeraient de quantités d'eau largement supérieures au minimum légal. Ce type de scénario a été étudié par le Service de l'eau qui dispose d'un plan d'urgence. Une des difficultés consiste à limiter les consommations, ce qui pourrait passer par la fermeture des prises de tous les consommateurs non vitaux et à alimenter la population par des points d'eau sur les bornes hydrantes. La mise en place d'un tel dispositif prendrait plusieurs jours et nécessiterait la mobilisation d'un grand nombre de personnes.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. David Raedler du 24 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. David Raedler : « Assurer la distanciation sociale dans le but de renouer le lien social »

Lausanne, le 17 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. David Raedler « Assurer la distanciation sociale dans le but de renouer le lien social », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de M. David Raedler :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des développements, simplifications de procédures et rapidité de décision appliqués dans le cadre de la période de lutte contre le coronavirus, notamment en matière d'autorisations de terrasses et d'aménagements cyclables, et fasse perdurer ces processus sur le long terme, dans la mesure compatible avec les procédures cantonales et fédérales applicables »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des développements, simplifications de procédures et rapidité de décision appliqués durant la période de coronavirus, notamment en matière de demandes d'autorisations sollicitées par des particuliers ».

Réponse de la Municipalité

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la Municipalité a déployé fin mai 2020 des mesures rapides et provisoires afin :

- d’offrir des espaces publics plus conviviaux, permettant de garantir au mieux le respect des distances sociales avec l’extension de terrasses pour plus de 200 cafés et restaurants, dont une soixantaine sur des places de parc, l’instauration de zones modérées trafic qui couvrent plus d’une vingtaine de rues (zones 30 ou zones de rencontre) et la fermeture ponctuelle de quartiers ;¹
- d’accompagner les changements de pratique en termes de mobilité observés suite au déconfinement et de créer les conditions optimales pour inciter celles et ceux qui évitent de prendre les transports publics à choisir la mobilité active plutôt que la voiture avec la création d’aménagements cyclables² ou piétons provisoires et ;
- de soutenir les restaurateurs impactés par la crise du COVID-19.

Pour ce faire, la Ville s’est basée sur le cadre légal existant, dont la procédure a été encouragée et facilitée par le Canton.

Un monitoring a été mis en place dans la plupart des cas afin d’adapter, cas échéant, ces mesures à l’évolution des besoins ainsi que des normes sanitaires et de recueillir de précieuses informations sur leur fonctionnement et leur viabilité.

La durée de validité légale de deux mois des premiers aménagements temporaires étant arrivée à échéance, la Municipalité a arrêté sa stratégie quant à leur pérennisation. Elle a décidé de :

- légaliser les aménagements qui fonctionnent à entière satisfaction ;
- prolonger temporairement d’un an les aménagements qui nécessitent des ajustements techniques ou qui ont fait l’objet de discussions, avant de les pérenniser dans le cadre des procédures habituelles.

La Municipalité a décidé de poursuivre le déploiement des zones de modération de trafic, de reconduire la fermeture des quais d’Ouchy et de Belgique durant les week-ends d’été tout en la couplant dans la mesure du possible à des manifestations populaires et de réitérer son offre aux associations de quartier de créer des animations dans des rues fermées au trafic dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2021 en espérant toucher d’autres quartiers de la Ville.

Enfin, en ce qui concerne la simplification de procédures et la rapidité de décision appliquées, notamment en matière de demandes d’autorisations sollicitées par des particuliers, la Municipalité a pour principe d’améliorer et d’optimiser en continu ses prestations aux usagers et ses processus afin de simplifier les démarches et de répondre dans les meilleurs délais, mais n’est toutefois pas habilitée à déroger au cadre légal.

¹ Fermeture de la rue Centrale à la circulation le samedi matin lors du marché et les quais d’Ouchy et de Belgique à la circulation durant les week-ends d’été et fermeture de quatre secteurs au trafic dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2020 (Montelly, Vallon, Montchoisi et Perrefleur-Boisy).

² Création de 7,5 km de bandes cyclables.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Se syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Thérèse de Meuron du 23 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Le Service social Lausanne est-il sourd ? »

Lausanne, le 10 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 mars 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thérèse de Meuron « Le Service social Lausanne est-il sourd ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rappelle au Service social de Lausanne que le droit d'être entendu doit en tout temps être reconnu aux bénéficiaires du RI, a fortiori lorsqu'ils le revendiquent ».

Réponse de la Municipalité

Comme mentionné dans la réponse à l'interpellation du 4 juillet 2019, le Service social Lausanne (SSL) respecte, entièrement et tout au long des différentes procédures administratives, le droit d'être entendu des bénéficiaires RI dans le cadre de l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV). Conformément à la résolution du Conseil communal, le conseiller municipal en charge de la Direction des sports et de la cohésion sociale s'est assuré de la bonne et stricte application de ce droit auprès de la direction du service, laquelle s'en porte garante.

Selon la législation et les aspects juridiques formels déjà cités dans la réponse à l'interpellation, que nous n'allons pas rappeler ici, nous précisons que la notion de « droit d'être entendu » ne signifie pas obligatoirement le droit d'être reçu.

Outre le fait que chaque décision rédigée est motivée, notifiée par écrit et mentionne les voies de recours, chaque bénéficiaire RI a la possibilité d'exercer son droit d'être entendu auprès du SSL sous ces différentes formes :

- demander à être reçu par le/la supérieur·e hiérarchique du/de la gestionnaire du dossier. Le/la chef·fe de division du domaine concerné peut également être présent·e, si la situation s'avère difficile et/ou conflictuelle. Chaque bénéficiaire a la liberté de se faire éventuellement accompagner ou assister (personne de confiance, médiateur·trice cantonal·e, etc.)
- demander à venir consulter son dossier et disposer si nécessaire d'explications complémentaires permettant la bonne compréhension de sa situation. ;
- adresser une doléance à la direction du service, qui l'examine attentivement et à laquelle une réponse formelle est apportée.

Pour le Service social Lausanne, la bonne application de cette notion est primordiale, en regard du respect du droit et de la loi, mais également indispensable à la bonne collaboration entre gestionnaires de dossiers RI et bénéficiaires.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d’agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Johann Dupuis du 24 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l’interpellation de M. Johann Dupuis et consorts : « Luttons ensemble contre le COVID et les nuisances environnementales du trafic routier »

Lausanne, le 17 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l’interpellation de M. Johann Dupuis « Luttons ensemble contre le COVID et les nuisances environnementales du trafic routier », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Johann Dupuis :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité pérennise toutes les mesures de réduction du trafic et de promotion de la mobilité douce ainsi que des transports publics qu'elle a prononcées depuis la crise du COVID19 ».

Réponse de la Municipalité

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Municipalité a déployé fin mai 2020 des mesures rapides et provisoires afin :

- d’offrir des espaces publics plus conviviaux, permettant de garantir au mieux le respect des distances sociales avec l’extension de terrasses pour plus de 200 cafés et restaurants, dont une soixantaine sur des places de parc, l’instauration de zones modérées trafic qui couvrent plus d’une vingtaine de rues (zones 30 ou zones de rencontre) et la fermeture ponctuelle de quartiers ;³
- d’accompagner les changements de pratique en termes de mobilité observés suite au déconfinement et de créer les conditions optimales pour inciter celles et ceux qui évitent de prendre les transports publics à choisir la mobilité active plutôt que la voiture avec la création d’aménagements cyclables⁴ ou piétons provisoires et ;
- de soutenir les restaurateurs impactés par la crise du COVID-19.

Pour ce faire, la Ville s’est basée sur le cadre légat existant, dont la procédure a été encouragée et facilitée par le Canton.

³ Fermeture de la rue Centrale à la circulation le samedi matin lors du marché et les quais d’Ouchy et de Belgique à la circulation durant les week-ends d’été et fermeture de quatre secteurs au trafic dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2020 (Montelly, Vallon, Montchoisi et Pierrefleur-Boisy).

⁴ Création de 7,5 km de bandes cyclables.

Un monitoring a été mis en place dans la plupart des cas afin d'adapter, cas échéant, ces mesures à l'évolution des besoins ainsi que des normes sanitaires et de recueillir de précieuses informations sur leur fonctionnement et leur viabilité.

La durée de validité légale de deux mois des premiers aménagements temporaires étant arrivée à échéance, la Municipalité a arrêté sa stratégie quant à leur pérennisation. Elle a décidé de :

- légaliser les aménagements qui fonctionnent à entière satisfaction ;
- prolonger temporairement d'un an les aménagements qui nécessitent des ajustements techniques ou qui ont font l'objet de discussions, avant de les pérenniser dans le cadre des procédures habituelles.

La Municipalité a décidé de poursuivre le déploiement des zones de modération de trafic, de reconduire la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique durant les week-ends d'été tout en la couplant dans la mesure du possible à des manifestations populaires et de réitérer son offre aux associations de quartier de créer des animations dans des rues fermées au trafic dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2021 en espérant toucher d'autres quartiers de la Ville.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Jacques Pernet du 15 décembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Jacques Pernet et consorts : « Covid 19 : quid des retards de paiement ? Des pratiques proportionnées svp ! »

Lausanne, le 17 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Jacques Pernet « Covid 19 : quid des retards de paiement ? Des pratiques proportionnées svp ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Jacques Pernet :

« Afin d'éviter que les citoyennes, citoyens, indépendants, PME, etc. privilégient le paiement des factures de la Ville – qui prélève des frais de rappel – au détriment du paiement des factures des fournisseurs du domaine privé, le Conseil communal souhaite que la Municipalité sursoie aux prélèvements de frais de rappel et/ou d'intérêts de retard pendant toute la durée de la pandémie ainsi que pendant les 6 mois qui suivront le mois considéré comme « officiel » de la reprise. Cette résolution concerne les débiteurs qui usuellement ont été de « bons » débiteurs mais qui sont actuellement fortement impactés par la pandémie ».

Réponse de la Municipalité

Soucieuse de l'impact de la crise sanitaire sur la population et les différents acteurs économiques et suite à l'adoption de la résolution ci-dessus par votre Conseil, la

Municipalité a rapidement mis en place les mesures suivantes, tout en veillant à respecter le cadre légal :

- rappels et sommations : annulation de tous les frais de rappel de décembre 2020 à mars 2021 ; l'Office du contentieux et le Services industriels (SIL) ont recommencé à percevoir des frais de rappels depuis le 1^{er} avril 2021, mais ont pour consigne de faire preuve d'une grande souplesse dans le traitement des demandes de plans de paiement ; mises en poursuite : aucun envoi de recouvrement spécifique pour les débiteur·trice·s touché·e·s financièrement par la crise sanitaire n'a été effectué depuis le 18 février 2021 ; les SIL ont pris contact avec les clients qui se trouvent dans des situations difficiles afin d'assurer le suivi des impayés et de trouver des arrangements ;
- ordonnances pénales : aucune modification de la procédure mise en place, car le cadre réglementaire fixe la procédure ; ainsi les procédures pénales impliquent l'envoi de sommations avec frais et n'autorisent pas l'arrêt de procédures.

De manière générale, la Ville a toujours su faire preuve de souplesse dans le cadre de l'établissement de plans de paiement. Elle examine avec bienveillance les propositions établies par les débiteur·trice·s et renonce très régulièrement à la perception des éventuels intérêts de retard lorsque les personnes impliquées ont respecté leurs engagements.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Annonce de dépassement de crédit

Lausanne, le 25 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 21 mars 2007, le Conseil communal a entériné le Préavis N° 2016/69 et alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné au remplacement de l'application OFIGER.

Cette dernière est utilisée pour assurer la gestion des parcs immobiliers du Service du logement et des gérances (SLG) de la Direction logement, environnement et architecture et du Service social Lausanne (SSL) de la Direction sports et cohésion sociale.

Le fournisseur de cette application avait annoncé, pour des raisons d'obsolescence, le retrait du marché de l'application OFIGER et le terme de tous les contrats de maintenance pour fin 2018. Il était donc absolument nécessaire de procéder au remplacement de cet outil.

En 2016, suite à un appel d'offres public, le nouvel outil Abalmmo est choisi et un partenaire retenu, répondant au mieux aux besoins du SLG et du SSL.

En 2018, d'un commun accord avec le partenaire, il a été décidé de reporter le démarrage des travaux et de repousser la mise en exploitation au 1^{er} juillet 2020 afin de bénéficier de l'expérience du développement de l'outil auprès d'autres entités.

Un recadrage important est réalisé au 4^e trimestre 2019 et conduit à redéfinir le périmètre, le budget, le planning et le contact avec le partenaire, avec un objectif de livraison en juillet 2021, objectif qui sera une nouvelle fois revu suite à la crise COVID et repoussé en janvier 2022.

Une projection des dépenses 2021 indique que le préavis initial permettra de financer les travaux du partenaire jusqu'à juin 2021. Afin de pouvoir garantir la date de mise en production de l'application au 1^{er} janvier 2022, il est indispensable de poursuivre le projet sans interruption.

L'ensemble des éléments cités précédemment, ainsi que le détail des améliorations et évolutions du projet identifiés, engendreront un dépassement qui sera régularisé par une demande de crédit complémentaire de CHF 1'000'000.- d'ici septembre 2021 par le biais d'un préavis au Conseil communal.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Florence Bettschart-Narbel du 23 juin 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Apprentissage à Lausanne : que va faire la Ville pour aider les apprentis ? »

Lausanne, le 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 juin 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel « Apprentissage à Lausanne : que va faire la Ville pour aider les apprentis ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Mme Florence Bettschart-Narbel :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne l'engagement d'apprentis en coordination avec les associations économiques par des mesures incitatives pour les entreprises lausannoises (par exemple, aides administratives, contacts écoles-entreprises, etc.) ».

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe s'agissant de la création de places d'apprentissage au sein de l'administration lausannoise, notamment dans quels services ces nouvelles places sont créées, et du suivi du programme ».

Réponse de la Municipalité

Soucieuse de l'impact de la crise sanitaire sur la formation professionnelle, la Municipalité a rapidement engagé une réflexion afin de soutenir les jeunes Lausannois·e·s qui se sont retrouvé·e·s sans formation à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Afin de répondre aux

différents enjeux, tout en tenant compte des mesures développées par le Canton et la Confédération, la Municipalité a mis en place les mesures suivantes :

- création de places d'apprentissage supplémentaires au sein de l'administration pour la rentrée 2020 (22 places supplémentaires) ainsi que pour les années 2021-2022, et création d'une unité spécialement dédiée à l'apprentissage dont le recrutement est actuellement en cours ;
- engagement de 31 apprenti·e·s promu·e·s sous forme de contrat d'auxiliaire allant de un à 12 mois ;
- mise en place d'une politique communale visant à promouvoir les stages d'orientation afin de favoriser la recherche d'une place d'apprentissage auprès des entreprises : la Municipalité a décidé d'octroyer une force administrative supplémentaire sur trois ans afin de coordonner et développer une pratique commune, à l'instar des bonnes pratiques mises en œuvre dans le projet « LIFT » ;
- mise à disposition de places « LIFT » pour l'année scolaire 2020-2021 afin d'accueillir les élèves de 9^e à 11^e des sept établissements secondaires lausannois et favoriser ainsi l'entrée des jeunes en fin de scolarité obligatoire dans le monde professionnel : maintien d'environ 20 places pour l'année 2020-2021, suite à la COVID-19. Pour l'année 2021-2022, 35 places ont été relancées et seront assurées, si la situation sanitaire le permet ;
- mise en place d'une politique cohérente et commune au sein de l'administration en matière d'engagement de jeunes pour des petits jobs : un état des lieux des stages proposés par les différents services et les besoins de services a été initié en été 2020 et est en cours de réalisation ;
- mise en réseau des référents de l'Approche du monde professionnel (AMP) et des représentant·e·s de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) des sept établissements primaires et secondaires (EPS) lausannois et mise à disposition d'apprenti·e·s en vue de faire la promotion des apprentissages et des métiers dans les classes : les liens, les échanges et la coordination sur les questions de transition école-métier ont été dynamisés. La Municipalité a ainsi renforcé la coordination administrative ;
- développement d'une gouvernance commune en termes de formation professionnelle, d'accès à l'apprentissage et de transition école-métier à la Ville de Lausanne : une coordination formelle composée des services de l'administration compétents a été constituée.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question n° 4 de M. Camille-Angelo Aglione : « Comment améliorer l'éclairage nocturne du Parc Louis Bourget afin de réduire les déchets ? »

Lausanne, le 1^{er} juillet 2021

Rappel

« Avec le retour des beaux jours, la saison des déchets fait son grand retour au petit matin dans le cadre sinon idyllique du parc Louis Bourget.

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre, notamment le déploiement d'équipes de médiation sur le terrain. Toutefois force est de constater qu'au petit matin, les jardiniers de la Ville ont fort à faire, en particulier les lendemains de jours fériés, pour rendre à ce lieu la salubrité qui lui sied.

Malgré des conteneurs nombreux et visibles, les déchets semblent s'accumuler, au cœur du parc comme autour des tables de pique-nique et ceci en particulier durant les nuits des week-ends et fériés.

On peut évidemment s'offusquer, à juste titre, de tant d'incivilités et il est vrai que ce résultat est avant tout lié à un manque criant de savoir-vivre.

Toutefois et, considérant le coût modeste d'un tel aménagement, nous souhaiterions soumettre à la Municipalité l'idée d'un éclairage nocturne, façon stade de foot, qui couvrirait tout ou partie du parc Louis Bourget, en particulier les espaces de pique-nique aménagés en bordure de rive et les conteneurs. L'activation dudit dispositif pourrait être limitée à des jours précis de la semaine (par exemple les week-ends et veille de jours fériés) ou activé par zone et capteurs de mouvements ».

Préambule

Réponse de la Municipalité

Question 1 : *Conscient des enjeux environnementaux liés à l'implantation d'un tel dispositif dans une zone classée en zone de réserve naturelle, cette option a-t-elle été envisagée dans le cadre du plan lumière de la Ville de Lausanne ?*

A la question de savoir si le plan lumière a prévu l'option d'un dispositif d'éclairage façon stade de foot afin de réduire les déchets, la réponse est clairement non.

Ce que prévoit le plan lumière au parc Bourget :

- De manière générale, l'éclairage des parcs, tel que le prévoit le plan lumière, s'appuie sur une démarche très douce, partant du postulat que la nature a besoin de repos et que la ville a besoin d'ombre. Le principe d'illumination des parcs est d'éviter la mise en place d'un éclairage systématique et de se limiter à éclairer les chemins de traverse.
- Le parc Bourget fait partie des « grands parcs du bord du lac » et il a été retenu dans les avant-projets « rives du lac » phase 3 du plan lumière. L'analyse qui en ressort est de respecter le caractère de « réserve naturelle » du parc en éclairant juste ce qui est nécessaire afin de préserver ce lieu de nuit et de créer une ambiance nocturne agréable avec quelques repères visuels. Le but étant aussi d'accompagner la promenade de Vidy qui longe le lac, par le renouvellement de nouveaux éclairages bas afin de diminuer les nuisances lumineuses au strict minimum.

Le contexte étant posé, se pose dès lors la question de savoir s'il est judicieux d'envisager un dispositif d'éclairage façon stade de foot. Là également, la réponse est clairement non aux motifs suivants :

Pour des raisons de pollution lumineuse et de protection de la faune, en particulier dans le contexte de la zone de réserve naturelle ornithologique du parc Bourget

- La Ville de Lausanne doit tenir compte de la problématique de la pollution lumineuse et augmenter la proportion de « corridors noirs » sur son territoire. Elle doit adapter son éclairage public afin de limiter la perte de biodiversité.
- Le parc Bourget constitue un hot spot de biodiversité pour la Ville de Lausanne. Il est primordial de limiter la lumière sur un site d'une telle richesse faunistique, notamment pour les oiseaux, chiroptères et insectes. Les animaux nocturnes trouvent leurs territoires morcelés par des barrières d'éclairages souvent infranchissables, ce qui menacent leur survie. La rationalisation de l'éclairage public est donc une mesure concrète de protection de la biodiversité. (fiche technique Canton Vaud. Eclairage public)
- Au niveau fédéral, plusieurs textes de loi tels que la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) ou la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNP) affirment que les nuisances dues à la lumière artificielle sont à limiter et si possible à réduire. Selon les textes, ces émissions doivent être analysées et évaluées avant d'être limitées, que ce soit pour la santé humaine, la préservation de l'environnement et des espèces, ou encore pour la protection du paysage nocturne (Source = Canton de Vaud – fiche éclairage public, 2018). Les communes suisses n'ont pas l'obligation d'éclairer l'espace public et doivent limiter leur éclairage, selon la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), art. 11.

Pour des raisons de dépenses énergétiques, allant à l'encontre des enjeux actuels d'économie d'énergie, auxquelles s'ajoutent les coûts dispendieux d'installations de ce type

- Des éclairages trop puissants sur une zone non éclairée vont à l'encontre de la préservation du développement de la biodiversité. De plus la consommation d'appareils de ce type dans un tel contexte n'est pas justifiable.
- Les SIL sont engagés par une convention d'objectif d'économie d'énergie auprès de la DGE-DIREN du Canton de Vaud, afin de diminuer leur consommation d'énergie pour l'éclairage public de plus de 25% sur ces 10 prochaines années. Une telle action irait à l'encontre des efforts réalisés.

Pour des raisons d'atteinte au paysage

- un tel dispositif d'éclairage serait très intrusif et particulièrement difficile à intégrer dans un contexte de parc arboré.

Et finalement, pour la simple raison qu'aucune indication ne permet de confirmer un impact quelconque positif sur la réduction des déchets laissés par les utilisateurs noctambules du fait de l'installation d'un éclairage nocturne

A notre connaissance, il n'y a pas de lien de cause à effet entre le littering et l'éclairage ou non d'une zone. A titre d'exemple, l'éclairage plutôt soutenu du parc de Montbenon (par ailleurs un exemple de sur-éclairage qu'il conviendrait de réduire) ne le préserve pas de la problématique du littering

Question 2 : *Dans le cas contraire, d'autres améliorations de l'éclairage du Parc Louis Bourget ont-elles été envisagées, en particulier afin de réduire les déchets laissés par les utilisateurs noctambules ?*

La Municipalité ne reste cependant pas inactive face au problème du littering dans le parc Bourget. De nombreuses mesures et actions sont mises en place pour répondre à cette problématique qui resurgit chaque année avec l'arrivée des beaux jours, en particulier dans la zone de Vidy Bourget.

Le constat est le suivant :

- la problématique s'est amplifiée cette année avec la crise du COVID qui a renforcé le besoin de la population de se réunir et de sortir ;
- les nouvelles possibilités de se faire livrer des repas à peu près partout en ville et à toute heure, emballés dans des contenants à usage unique augmentent la quantité de déchets ;
- la population diurne, majoritaire, ne pose pas ou peu de problème alors la population nocturne, minoritaire laisse de nombreux déchets et est difficile à sensibiliser ou à amender après une certaine heure et une certaine quantité d'alcool consommée ;
- de nombreuses actions de sensibilisation ont régulièrement lieu depuis des années. Les générations d'étudiants se renouvelant tous les 2-3 ans, le travail de sensibilisation auprès des jeunes doit être répété puisqu'il semble qu'il représente le public-cible concerné ;
- de manière générale, il s'agit d'une problématique de société. Une consultation des acteurs de l'administration concernés a eu lieu pour pallier ce fléau du littering.

Fort de ce constat la Municipalité a décidé la mise en place d'actions immédiates, dont en voici les principales :

- la prolongation des heures de nettoyage le week-end (de 06h00 à 10h00 au lieu de 06h00 à 9h00) et à la tombée de la nuit ;
- l'installation de bennes compactrices d'une contenance de 60 m3 et de trois bennes supplémentaires d'une contenance de 4 m3 disposées dans des zones stratégiques afin de répondre à la forte affluence nocturne ;
- le renforcement de la présence dans les parcs et dans la zone Vidy-Bourget durant l'été ;
- le suivi de la problématique du littering ;
- l'attribution d'un mandat externe pour travailler sur les réseaux sociaux pour de la sensibilisation avec un langage qui parle aux jeunes ;
- l'organisation d'actions de sensibilisation-ramassage, courant juin dans la zone Vidy-Bourget afin d'aller à la rencontre des usagers du parc ;
- le renforcement des tournées de sensibilisation dans les parcs dès le 1er août 2021 avec l'engagement d'un nouveau collaborateur « surveillant-enquêteur des espaces verts » ;
- l'interdiction de l'emploi de génératrices électriques, à carburant, ou d'autres appareils analogues ; il s'agit d'une nouvelle règle des Directives réglementaires des espaces verts de la commune de Lausanne (DREV) en vigueur dès juin 21 qui vise à interdire l'installation de réfrigérateurs pour les activités festives à Vidy-Bourget, ce qui devrait permettre de diminuer certains grands stocks de boissons ;
- des opérations de sensibilisation au respect des DREV prévues normalement du vendredi au dimanche soir en juin - sont prolongées en juillet et août ; trois à quatre

groupes patrouillent au Bourget pour faire de la prévention et de la sensibilisation mais aussi, si nécessaire pour appliquer des sanctions sous la forme d'amendes qui peuvent atteindre jusqu'à CHF 150 francs

La Municipalité a également décidé d'actions à mener dans un deuxième temps :

— le lancement d'un projet de communication visuelle sur le site du Bourget (parc et plage) basé sur le principe des « nudges » ;

— la création d'un groupe « gardiens de la propreté » composé de volontaires œuvrant habituellement pour les grandes manifestations sportives. Ce groupe fera de la sensibilisation au littering sur le terrain autant sur le vert que sur le gris ;

— le lancement d'une étude dans les domaines de la sociologie et de la psychologie avec le Centre interdisciplinaire de durabilité de l'université de Lausanne ;

— le lancement d'un projet de sensibilisation à la question du littering avec les usagers des parcs et de la zone Vidy-Bourget en particulier avec le Conseil des jeunes, les étudiants des gymnases, les apprentis de l'ERACOM et d'autres publics cibles

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Aglione Camille-Angelo.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 1er juillet 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Engagement de dépenses pour financer les travaux des SIL et du Service de l'eau dans le périmètre Pôle Gare

Lausanne, le 8 juillet 2021

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet Pôle Gare, le sous-sol de la Place de la Gare sera en grande partie excavé pour permettre la réalisation d'un hall accueillant des espaces de circulation, une nouvelle station de métro, des espaces commerciaux, une nouvelle station de vélos de 750 places, divers services aux passagers des transports publics et des espaces d'équipements techniques. Cela implique des déplacements et des adaptations des réseaux des SIL et du Service de l'eau dans un périmètre assez large.

Le préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme Léman 2030 » a permis d'obtenir un montant de CHF 22'400'000.-. Ce montant comprend les études d'aménagement, ainsi qu'une contribution de 9.5% aux coûts des travaux du projet, selon une convention avec les CFF. Les réseaux multifluides n'ont pas été pris en compte.

Les travaux de génie civil coordonnés par les CFF ont commencé en juin et impliquent des travaux des SIL et du Service de l'eau. Ces travaux ont aussi commencé pour ne pas perturber la bonne coordination de ce chantier de grande ampleur. Une intervention dans un deuxième

temps n'était pas envisageable. Un crédit complémentaire de régularisation sera présenté à votre Conseil de sorte à disposer du financement avant la fin de l'année.

Les travaux prévus se montent à près de CHF 7'000'000.- dont plus de CHF 6'000'000.- seront pris en charge par les CFF, qui financent tous les travaux d'adaptation et de déplacement. Le solde à charge de la Ville est constitué par des travaux d'extension. Ces éléments seront formalisés dans une convention.

La présente vous est transmise conformément à l'article 16 alinéa 2 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) qui stipule que lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Céline Misiego du 11 février 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et d'autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? »

Lausanne, le 8 juillet 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 février 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Céline Misiego et consorts « Quel impact lausannois des cadeaux aux entreprises et d'autres baisses fiscales annoncées par le Canton de Vaud ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Céline Misiego :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique les impacts des différentes baisses fiscales. Nous l'invitons également à étudier et communiquer des moyens d'éviter les pertes de revenus ».

Réponse de la Municipalité

La réforme de la fiscalité des entreprises, visant notamment à l'abandon des statuts fiscaux spéciaux devenus incompatibles selon les normes internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a donné le jour à la RIE III. Cette réforme prévoyait de supprimer l'imposition partielle à des taux privilégiés des revenus provenant de l'étranger, et de traiter toutes les entreprises selon le même principe. Le projet prévoyait également d'imposer les redevances de licence de façon préférentielle, l'introduction d'un impôt corrigé des intérêts ainsi qu'une série d'autres possibilités de déductions fiscales. En contrepartie de ces baisses fiscales, la Confédération prévoyait d'augmenter de manière progressive la part de l'impôt fédéral direct (IFD) reversée aux cantons dès 2019. Ce projet a été soumis au peuple dans le cadre d'un référendum et rejeté à 59.1% en votation populaire, le 12 février 2017. Suite à ce refus, et après différents échanges avec les cantons et les communes, un nouveau projet a été élaboré et la loi fédérale

relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) est entrée intégralement en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le Canton de Vaud ayant décidé d'anticiper la réforme sur le plan cantonal, la réforme de la fiscalité des entreprises est entrée en vigueur en 2019, sans attendre la mise en place de la solution fédérale : elle comprenait notamment la baisse du taux ordinaire d'imposition des entreprises et l'intégration d'un volet social (amélioration du pouvoir d'achat des ménages par une augmentation progressive des allocations familiales, renforcement des subsides à l'assurance maladie et soutien accru à l'accueil de jour). En parallèle, le Canton a négocié une feuille de route particulière avec les communes afin de préserver leurs finances et de garantir une symétrie des efforts en ce qui concerne le traitement de la redistribution de la compensation de la Confédération liée à la mise en place de la RIE III fédérale, à l'augmentation du financement de l'accueil de jour des enfants et à la révision des péréquations financières intercommunales.

Ainsi en 2019, le Canton a réduit le taux d'imposition des personnes morales de 20.95% à 13.79%, sans être toutefois en mesure d'encaisser la compensation fédérale, estimée à CHF 94 millions par an (impôt fédéral direct), et d'introduire la hausse des contributions des sociétés à statuts spéciaux, estimée à CHF 34 millions par an.⁵ Suite aux négociations avec les communes, le Canton a versé, en 2019, une compensation de CHF 50 millions à répartir entre les communes. La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) est quant à elle entrée intégralement en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La Municipalité n'est pas encore en mesure de chiffrer la totalité de l'impact de cette réforme fiscale, car il n'est pas encore possible de chiffrer les effets en lien avec l'introduction des nouveaux outils permettant d'obtenir des déductions supplémentaires (patent-box, réduction R&D et imposition partielle du revenu des dividendes), qui se répercuteront progressivement sur les années à venir.

Les impacts pour les années 2019 et 2020 sont présentés ci-dessous :

Tableau 1 : Impacts de la RIE III (en millions de CHF)

	Impact sur les revenus fiscaux	Participation exceptionnelle du Canton	Diminution de la contribution à la cohésion sociale	Diminution de la contribution au fonds de péréquation intercommunal	Total
2019*	-41.8	+16.0	+6.4	+7.3	-12.0
2020**	-26.8 ⁵	0.0	+6.6	+7.6	-12.5

*sans augmentation du coefficient d'impôt des statuts spéciaux

** entrée en vigueur de la RFFA et augmentation du coefficient d'impôt des statuts spéciaux

Pour être complet, et tel qu'évoqué à diverses occasions, les coûts supplémentaires présentés ci-dessus sont compensés par le biais d'une augmentation importante et progressive des subventions octroyées par la Fondation pour l'accueil de jour enfants (FAJE) aux structures d'accueil de la petite enfance.

⁵ Les recettes fiscales en lien avec les personnes morale 2020 se sont révélées être supérieures de près de CHF 30 millions par rapport à l'année 2019. Cette augmentation est principalement en lien avec l'augmentation du coefficient d'impôt liée aux statuts spéciaux. Cette dernière intègre cependant les effets cumulés de la taxation 2019 (montant ponctuel) ainsi que l'adaptation des acomptes 2020 (montant « pérenne ») tous deux comptabilisés en 2020. L'effet pérenne à prendre en considération pour l'analyse s'élève dès lors à environ la 50% de l'accroissement constaté soit CHF 15 millions, ce qui atténue d'autant les impacts de la réforme fiscale (CHF 41.8 – CHF 15.0 = - CHF 26.8 millions).

Tel qu'évoqué précédemment, il y a lieu de préciser que les impacts en lien avec les nouveaux outils de réduction de la fiscalité des entreprises, estimés à CHF 5 millions par an, se matérialiseront progressivement ces prochaines années, suite à leur mise en œuvre. Il conviendra donc de réactualiser ce bilan d'ici quelques années afin d'assurer une vision complète, basée sur des observations sur le moyen-long terme.

En outre, dans le cadre de la Convention conclue entre l'Etat et les communes, relative à la mise en œuvre de la RIE III, l'Etat a repris à sa charge, dès l'année 2020, la totalité des coûts de financement des soins à domicile (AVASAD), ce qui correspond à 2.5 points d'impôt, alors que les communes se sont engagées à répercuter une adaptation de 1.5 point du coefficient d'imposition en 2020, l'Etat baissant également d'un point du coefficient d'imposition cantonal. La Commune de Lausanne a répercuté, dès 2020, l'équivalent d'une baisse de 1.5 point, soit environ CHF 8 millions, sous la forme :

- d'une baisse du coefficient d'imposition de 0.5 point et ;
- de déductions fiscales (impact des baisses liées à l'introduction de nouvelles déductions sur les frais d'assurance maladie et de garde des enfants) qui correspondent à une baisse du coefficient d'imposition de 1 point.

Le montant identifié dans le cadre des comptes 2020 (-CHF 7.7 millions) est en ligne avec les montants annoncés dans le cadre du budget.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Mobilité Durable

Lausanne, le 8 juillet 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de soumettre au Conseil communal un préavis « Réseau de mobilité durable » d'un montant de CHF 7 millions, correspondant à l'inscription au plan des investissements.

Ce préavis a comme objectif la réalisation de plusieurs projets d'aménagement de l'espace public qui contribueront, en lien avec les objectifs ambitieux du plan climat, à développer l'offre en mode de déplacements multimodaux. Afin d'élaborer ce préavis il est nécessaire de mener des études préliminaires dont l'objectif sera de cibler les mesures les plus efficaces pour aller vers la répartition modale et la réduction des émissions souhaitées tout en assurant en tout temps une accessibilité multimodale au centre-ville.

Lesdites études auront notamment pour objectif la récolte de données de mobilité diverses selon les besoins des études de planification en vue de l'application des mesures du plan climat (enquête occupation et rotation des places de stationnement sur le domaine public, relevés de vitesse, etc.), études pour le développement des mesures en faveur d'un report modal vers la marche, le vélo et les transports publics (schéma de circulation du trafic individuel motorisé pour la suppression du trafic de transit, stratégie de développement des

itinéraire vélo principaux, qualité et confort des arrêts bus, accompagnement technique aux projets de résolution des points noirs d'accidentologie, etc.).

Lors de sa séance du 17 juin 2021, la Municipalité a approuvé la demande du Service des routes et de la mobilité concernant l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 300'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour ces études.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 1er juillet 2021. Une communication doit maintenant être adressée au Conseil communal.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Chauffage à distance : augmentation du compte d'attente pour une nouvelle chaufferie à Malley

Lausanne, 24 juin 2021

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan climat, la Municipalité a validé une feuille de route qui vise un chauffage à distance 100% renouvelable dès 2030, avec une couverture de 50% des besoins lausannois à cette échéance et de près de 80% à l'horizon 2050. Ce programme nécessitera des investissements de l'ordre du milliard de francs d'ici 2050 pour valoriser les ressources renouvelables locales. La sécurité d'approvisionnement⁶ et l'appoint durant la saison froide continueront à être réalisés par des centrales à gaz, mais approvisionnées en biogaz suisse et européen et probablement, à terme, par une part de gaz de synthèse (méthane et hydrogène issus d'électricité renouvelable). Ces centrales seront donc quasiment neutres en émissions de CO₂ dès 2030.

Aucune autre technologie ne permet des enclenchements aussi rapides, ni ne présente une efficacité des coûts comparable pour une utilisation de quelques jours ou semaines par année (pour un usage de sécurité n-1) ou de quelques mois par année (appoint durant la saison froide). En outre, la construction de centrales à gaz permet d'assurer une meilleure utilisation des productions renouvelables locales (immédiatement entièrement valorisées dans l'approvisionnement) et un développement rapide du réseau et des raccordements (sans ralentissements dus aux procédures souvent longues pour les projets en lien avec la géothermie profonde ou devant répondre à des dispositions réglementaires astreignantes comme c'est le cas dans la zone des rives du lac). Pour décarboner la ville efficacement, d'autres centrales de ce type seront encore nécessaire d'ici 2050, au fur et à mesure de

⁶ Le concept de sécurité, appelé « sécurité N-1 », postule que l'approvisionnement doit être garanti par une température de -10 °C avec une défaillance de l'unité de production la plus importante de la zone concernée.

l'extension du réseau. En 2050, selon le plan actuel, elles contribueront à 20% environ de l'approvisionnement du réseau de chauffage à distance en fournissant l'appoint d'hiver.

Votre Conseil a été informé par une communication datée du 26 novembre 2015, que la Commission des finances avait autorisé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 150'000.- pour l'extension de la chaufferie à gaz de Malley, qui dispose aujourd'hui d'une chaudière de 12 MW. Ce projet nécessaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement du réseau ouest a été retardé du fait de la pollution du sol dans cette zone. La sécurité N-1 du réseau ouest a été presque entièrement rétablie grâce à la mise en service en 2021 d'une seconde chaudière construite à la centrale de la STEP (préavis N° 2019/14). Le déficit de puissance pour la sécurité en cas de panne d'une unité de production atteindra de nouveau un seul critique vers 2025, alors que les nouvelles productions renouvelables planifiées pour cette zone ne seront pas disponible avant 2028 au mieux (aquathermie à la STEP, impliquant un abaissement des températures et des adaptations du réseau, et géothermie de moyenne profondeur).

La centrale existante se trouve dans une zone polluée. Une extension serait donc hasardeuse en termes de coûts et de calendrier. Faisant du plan climat une priorité, la Municipalité a décidé de réaliser une nouvelle centrale dans l'enceinte du site logistique de Malley, qui est lui exempt de pollution.

La centrale planifiée aura une puissance de 32 MW, ce qui implique une hauteur de cheminée de 37 mètres selon les critères de l'ordonnance sur la protection de l'air. Un concours d'architecture sera réalisé pour assurer l'intégration du bâtiment dans un milieu urbain promis à une densification importante. Cette mesure est propre à faciliter la procédure d'obtention du permis de construire auprès de la Commune territoriale de Renens.

Pour prendre en compte cette nouvelle procédure, la Municipalité a sollicité une augmentation du compte d'attente à CHF 349'000.- auprès de la Commission des finances, qui l'a acceptée dans sa séance du 8 mars 2018. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit de réalisation qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil.

La Municipalité a bloqué le projet peu après la décision de la Commission des finances du fait de la découverte de la pollution du sol à Malley et de sorte à disposer d'une planification de principe des réseaux des SIL à Lausanne permettant d'atteindre la neutralité carbone en matière d'émissions directes dans le cadre du plan climat (voir préavis N° 2020/54). Ces deux éléments sont aujourd'hui connus ; le projet des SIL peut donc reprendre.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Pétition de M. Joaquim Manzoni et consorts déposée le 8 octobre 2019 « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ? »

Lausanne, le 24 juin 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 8 octobre 2019, M. Joaquim Manzoni et consorts déposait au Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 3160 signatures, posant la question suivante « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine à Lausanne ? ». Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions. Dans sa séance du 6 octobre 2020, le Conseil communal l'a transmise à la Municipalité pour étude et communication.

Suite aux annonces successives de KFC et de Five Guys d'ouverture d'une succursale à Lausanne faisant suite à l'installation de nombreuses autres enseignes de restauration rapide, les pétitionnaires craignent que sans intervention publique, une monoculture culinaire s'impose, au détriment de la santé publique, du bien-être alimentaire, de l'écologie, de la convivialité et des conditions de travail des employés concernés. Ils s'interrogent sur la manière dont les restaurants de la place pourront faire face à cette concurrence. Ils demandent que tout le possible soit fait pour préserver le travail des restaurateurs locaux et d'empêcher le développement sur le territoire communal, de chaînes internationales de restauration rapide aux qualités culinaires discutables pour la santé publique et de mettre en œuvre des mesures pour réguler et limiter leur installation sur le territoire de la Commune de Lausanne (en modifiant, par exemple, le plan partiel d'affectation (PPA) communal).

Le cadre réglementaire et légal en vigueur ne donne pas de compétence à l'autorité communale pour intervenir sur la qualité gustative ou diététique de l'offre des restaurants qui s'installent en ville en dehors des 40 à 50 établissements qu'elle gère directement. En effet, d'un point de vue légal, il n'y a pas de distinction faite entre un fast-food ou un autre type de restauration. Seule la notion d'établissement public prévaut. Le plan général d'affectation ne peut pas non plus détailler la nature des établissements publics autorisés.

Cependant, dans le cadre de ses prérogatives, la Municipalité soutient une offre culinaire diversifiée et de qualité et reste une observatrice attentive des évolutions dans le secteur.

Elle s'engage en particulier en apportant un soutien à l'association « Lausanne à table ». Cette association, qui compte 180 membres a pour objectif de promouvoir le goût sous toutes ses formes, en particulier les artisans locaux et les produits de la région lausannoise. En 2019, plus de 50'000 personnes ont pris part à plus de 50 événements gourmands organisés par Lausanne à table. En 2020, suite à l'épidémie de la COVID-19, l'association a constitué et mis à jour un annuaire des offres à l'emporter, traiteurs, ventes à la ferme, boulangeries, services de livraison, caves viticoles, etc. qui ont poursuivi leur activité durant la période de fermeture des établissements publics. Le programme 2021 a déjà dévoilé quelques événements alléchants avant sa sortie officielle mi-juin.

La Municipalité favorise également une alimentation saine et respectueuse de l'environnement dans les cantines scolaires et les cafétérias professionnelles de la Ville de Lausanne. Le plan de restauration collective durable promeut l'approvisionnement de proximité et labellisé, ainsi qu'un haut standard de qualité nutritionnelle. Chaque année, dans le cadre de ce projet environ 1'300'000 repas sont produits sur 45 sites. Ces repas sont consommés dans 160 centres de vie enfantine (CVE), APEMS, cantines scolaires et

cafétérias professionnelles de l'administration. Cette démarche vise également à sensibiliser les enfants à l'importance et au plaisir d'une alimentation équilibrée.

Par ailleurs, la Ville de Lausanne est propriétaire de plus de trente établissements liés à la restauration et/ou l'hôtellerie qu'elle met en valeur sur les plans architectural, culturel, culinaire et patrimonial.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Retrait du rapport-préavis N° 2021/23

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la Municipalité retire le rapport-préavis No 2021/23 « Sévelin 36 : Maison des associations de jeunesse – Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : Une Maison des associations : pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne ».

Il s'avère que la commission chargée d'examiner ce rapport-préavis s'est tenue avant que le Conseil communal n'ait formellement transmis le postulat à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité pourra reprendre la réponse à cet objet une fois que le Conseil communal aura eu le temps de terminer ses travaux concernant le traitement du postulat.

Dans cet intervalle, et en tenant compte des avis exprimés en commission, le projet de la « Maison des associations de jeunesse » peut tout de même débiter, dans le respect des compétences municipales.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance de ce jour, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe 1 – Listes des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
<u>CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN</u>							
1. Projet Métamorphose – Demande de crédit	2007/19	06.11.2007	415	5'770'000	138'629	A prolonger, des études sont prévues dans le cadre du projet d'assainissement du Stade olympique de la Pontaise.	
2. Métamorphose – Travaux immobiliers préparatoires	2007/19	06.11.2007	416	4'200'000	15'981	A prolonger, les CHF 15'000.- restants seront dédiés à la démolition de la Maison du gendarme en 2022.	
3. Remplacement de l'application informatique du Registre civique	2015/60 2017/17	08.12.2015 13.06.2017	1343	250'000	25'655	A prolonger, l'engagement d'un consultant externe pour faire évoluer le produit est nécessaire pour 2021, voire 2022.	N
4. PPA Parc éolien EoJorat secteur sud	2015/06	15.01.2015	1351	0	-182'416	A prolonger, les procédures de recours sont en cours (actuellement au tribunal fédéral).	N
5. Impôts sur les divertissements - Arrêté d'imposition 2011 à 2014	2010/17	15.06.2010	3465	1'000'000	467'337	A prolonger, pour permettre des mesures ou des soutiens, favorisant l'accompagnement ou la tenue de manifestations de grande envergure favorables aux intérêts de la Ville de Lausanne.	
6. Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne	2013/52	03.06.2014	3483	875'000	16'008	A prolonger, le projet est en cours de finalisation de la signalétique liée au remplacement du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB).	

Annexe a

Credits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 1



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
7. Projet Métamorphose - Concours partie sud du site de la Tuilière	2013/27	21.01.2014	8503	1'000'000	121'675	A prolonger, en attente du décompte final de la part du service Architecture suite à la livraison du stade.	
8. Projet Métamorphose - 7 Objets du programme Métamorphose	2013/27	21.01.2014	8504	2'616'000	115'841	A prolonger, plusieurs mandats sont en cours sur ce crédit. Le solde, ainsi que les engagés, seront utilisés pour des études générales ou des compléments d'étude des espaces publics, selon le point 8.1 du préavis 2013/27.	
9. Projet Métamorphose – Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy	2012/29	09.10.2012	4506	5'000'000	4769'792	A prolonger, le site a fait l'objet d'une requalification et a nécessité le développement complet d'un nouveau projet afin d'y implanter, à terme, un deuxième éco quartier. Les fouilles archéologiques sont donc repoussées au plus tôt à 2021.	
10. Stade Pierre-de-Coubertin - Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage	2014/41	28.10.2014	8507	1'800'000	835'264	A prolonger, le projet a pris du retard en raison des discussions en cours sur le stade de la Pontaise. Les études sont en cours.	
11. Plaines-du-Loup : Etudes de PPA	2015/15	16.06.2015	8508	1'000'000	708'150	A prolonger, les études du plan d'affectation 2 et 3 sont en cours. Les études du plan d'affectation 4 sont à venir.	N

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 2

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
SECURITE ET ECONOMIE							
12. Ethique au Corps de police, pérennisation de la démarche	2011/17	13.09.2011	2455	799'000	446'844	A prolonger, l'élaboration et le déploiement des formations souffrent du retard accumulé jusqu'en 2016 et des fortes sollicitations opérationnelles qui nécessitent une planification d'avantage étalée dans le temps. Les formations ont débuté en 2017 et étaient programmées jusqu'en 2020. En raison de la crise sanitaire, les formations ont été repoussées.	
13. Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy	2014/51	20.01.2015	2465	900'000	-13'623	A prolonger, la création d'un emplacement pour installer des conteneurs à déchets des exploitants des pavillons, devisé à CHF 4'600.-, est toujours à l'étude. Le dépassement est en lien avec le coût des travaux de l'entreprise de maçonnerie plus élevé que prévu initialement. Une demande de crédit complémentaire sera faite dès la validation du service d'Architecture.	N

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 3



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(État au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
14. Remplacement du système d'aide à l'engagement (SAE) de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police	2013/29	21.01.2014	3482	1'943'400	355'119	A prolonger, ce projet concerne toutes les polices vaudoises et est géré par la police cantonale. Certaines polices communales n'ont pas encore implémenté le système et un module doit encore être adapté. Le décompte final n'est pas encore intervenu. Celui-ci devrait être réalisé au plus tard en 2021.	
15. Jor-Jaman - Réfection de la galerie et d'une conduite sises sur les hauts des Avants	2006/19 2016/23	24.10.2006 07.06.2016	4129	15'615'000	4'321'846	A prolonger, les travaux sont en cours.	
16. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics 2008	2007/47 2008/13	11.12.2007 17.06.2008	4138	2'680'000	429'326	A prolonger, l'intervention sur le réseau intercommunal de Montolieu doit être coordonné avec Epalinges. L'étude des variantes et le projet définitif seront réalisés en 2021. Les travaux auront lieu en 2022.	
17. P+R Vennes - AquaEcopôle - Pôle Vennes - Réalisation des routes périphériques du P+R AquaEcopôle et des travaux de réaménagement	2010/6	02.03.2010	4465	1'186'000	438'699	A prolonger, la participation de la Ville dépendra des projets de développement du site et de leur planification.	

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 4

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(État au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
18. Remplacement des modules d'ultrafiltration, du matériel de supervision et des automates programmables de l'usine de production d'eau potable de Lutry	2010/27	09.11.2010	4474	6'400'000	1'567'697	A prolonger, l'appel d'offre a été réalisé pour le remplacement de la 5ème et dernière série des modules d'ultrafiltration. Elle sera remplacée en 2021.	
19. Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau	2011/02	10.05.2011	4481	6'163'000	5'348'515	A prolonger, des travaux sont en cours pour les collecteurs intercommunaux de Flon-Morand et de Ménières-Covaranne. Des travaux doivent également être planifiés pour le collecteur intercommunal de Vuachère.	
20. Finalisation chemin piétonnier de la Vuachère	2011/02	10.05.2011	4482	330'000	217'931	A prolonger, les travaux de réfection et de confortation d'ouvrages sont en cours et réalisés par le SPADOM.	
21. Remplacement des équipements d'ozonation de l'usine de Bret	2013/13	05.11.2013	4526	3'000'000	620'253	A prolonger, l'installation d'une désinfection UV sera réalisée au 1er semestre 2021 et les travaux se termineront avant la fin 2021.	
22. Réservoir du Calvaire - Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites	2013/55 2016/11	21.01.2014 07.06.2016	4529	11'800'000	731'406	A prolonger, les travaux de finition sont en cours et ont été retardés par le COVID. Les demandes de subsides seront effectuées lors du bouclage du projet.	
23. Accompagnement de l'introduction du nouveau mode de taxation	2015/21 2019/21	16.06.2015 11.06.2019	4539	305'000	175'034	A prolonger, l'édition de brochures est à planifier.	X

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 5



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
24. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau 2015	2014/55	09.12.2014	8001-EAU	5'845'000	190'120	A prolonger, un chantier reste à réaliser et à planifier, en coordination avec la promotion immobilière.	
25. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau 2016	2015/74	08.12.2015	8003-EAU	5'955'000	-124'629	A prolonger, un chantier est en cours (Ecole hôtelière) et plusieurs chantiers sont en cours de régularisation. Le dépassement pourra être compensé par le solde positif d'autres objets attribués au préavis global 2015/74 ou par une demande de crédit complémentaire si le solde est insuffisant.	N
26. Projet Métamorphose - Route de Romanel - Equipement du site de la Tuilière	2013/27	21.01.2014	8501-EAU	1'000'000	523'584	A prolonger, les dernières factures sont à payer en début de l'année 2021. L'objet pourra être bouclé à fin 2021.	
27. Projet Métamorphose - Route de Romanel - Equipement du site de la Tuilière	2013/27	21.01.2014	8501-ASST	350'000	159'200	A prolonger, les études de mesures de régulation aux Petit-Flon sont en cours. La coordination avec les travaux sont en cours de finalisation.	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 6



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
SPORTS ET COHESION SOCIALE							
28. Stade olympique de la Pontaise - Assainissement, refection, amélioration et remplacement d'équipements	2013/1	30.04.2013	2458	5'175'000	112'802	A prolonger, le solde est réattribué aux travaux nécessaires à la transformation des locaux de l'actuel restaurant dit du Lausanne-Sports pour l'accueil d'une partie du personnel du Service des sports (conformément à la décision de la Commission des finances lors de la séance du 7 octobre 2020). Ces travaux ont débuté en janvier 2021.	
29. Centre sportif de la Tuilière - Création d'un centre de football et d'athlétisme	2015/39	08.09.2015	8509	5'745'000	5'959'607	A prolonger, la création de la piste d'athlétisme se fera uniquement lorsque le dépôt du matériel de la ligne du M3 sera censé et construit, soit en 2027 ou 2028.	N
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 7



Ville de Lausanne

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET							
30. Léman 2030 - 2ème volet études Pôle Gare	2015/18	28.04.2015	861	1'500'000	122'075	A prolonger, des études concernant les espaces publics Sous-Gare doivent encore être réalisées. Suite à l'adoption par le CC du préavis No 2019/51, les dépenses concernant l'aménagement du sous-sol de la Place de la Gare et des études complémentaires ont déjà été virées au crédit d'ouvrage qui concerne l'infrastructure multimodale de la place de la Gare et de l'agrandissement de la gare.	N
31. Assainissement énergétique et rénovation des bâtiments - 1ère étape	2015/50	10.11.2015	3000	4'000'000	18'995'139	A prolonger, plusieurs chantiers ont été retardés, principalement à cause du COVID, mais également en raison de la faillite d'un mandataire.	N
32. Programme d'entretien et importants travaux de remise en état bâtiments du patrimoine financier - 4ème étape	2012/34	12.12.2012	3478	5'594'400	2'188'245	A prolonger, des travaux de rénovation, assainissement, entretien différé et mises aux normes sont encore à réaliser dans divers bâtiments.	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 8



Ville de Lausanne

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
33. Programme d'entretien et importants travaux de remise en état bâtiments du patrimoine administratif - 4ème étape	2012/34	12.12.2012	3479	5'200'000	162'290	A prolonger, il pourrait y avoir d'éventuels dépenses concernant des taxes uniques de rattachement en relation avec les nouvelles estimations fiscales des bâtiments. Le préavis N° 2012/34 regroupe et traite le patrimoine financier ainsi que le patrimoine administratif. Les deux objets du préavis seront bouclés en 2022 une fois les derniers travaux réalisés au patrimoine financier.	
34. Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante - Crédit-cadre 2e étape	2011/15	08.11.2011	4489	950'000	491'375	A prolonger, une mise à jour des diagnostics amiante sont nécessaires en fonction de l'évolution des utilisations des locaux concernés et de la détérioration des produits amiante de degré d'usage 2 et 3 et des travaux d'assainissement des produits amiante de degré 1.	
35. Domaines agricoles des Saugesalles - Construction d'une nouvelle étable et d'une nouvelle fosse à lisier, transformations intérieures d'une écurie et d'aménagement d'un local de conditionnement du lait	2013/03	30.04.2013	6415	1'023'000	13'713	A prolonger, les derniers travaux de démantèlement de l'installation de biogaz seront réalisés en 2021. Ces travaux initialement prévus en 2020 n'ont pas pu être effectués en raison de la crise sanitaire.	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 9



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur credit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
36. Renaturation du lac de Sauvabelin	2013/62	17.06.2014	6420	3'700'000	204'569	A prolonger, la mise en œuvre du projet de signalétique en cours de développement aux abords du lac de Sauvabelin ainsi que de certains aménagements extérieurs en lien avec le projet de maintien et de rénovation de l'Auberge de Sauvabelin auront lieu en 2021.	
37. Qualité de vie dans les parcs lausannois	2015/32	06.10.2015	6425	2'500'000	1'694'294	A prolonger, les plans d'enquête sont en circulation (CAMAC -Centrale des autorisations en matière de constructions) et les travaux de mise en œuvre (installation de bornes compactrices, poste de poubelles lift et poubelles requin) auront lieu en 2021 en collaboration avec le PUR.	N

ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

38. Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformation	2007/33	20.11.2007	5041	2'550'000	150'253	A prolonger, des études sont en cours pour équiper 13 classes en tableaux numériques "ANI" (affichage numérique frontal) d'entente avec la direction d'établissement.	
39. Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 ^{ème} étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire	2008/07	17.06.2008	5042	24'200'000	53'893	A prolonger, des travaux de raccord sur le préau couvert de la salle de gym de la Rouvraie doivent être finis.	

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 10

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur credit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
40. Vers-chez-les-Blanc - Agrandissement du collège	2011/43	07.12.2011	5054	1'209'000	205'143	A prolonger, le solde pour la salle de gym a fait l'objet d'un postulat et la commission a pris acte le 16.01.2020 d'utiliser ce montant. La suite des travaux d'assainissement sera réalisée en 2021.	
41. Groupe scolaire de Béthusy : construction d'une salle de gymnastique et d'un Accueil pour Enfants en Milieu scolaire (APEMS)	2012/42	12.02.2013	5066	9'162'000	152'182	A prolonger, la transformation pour la liaison froide doit encore être finalisée.	
42. Rentrée scolaire 2015 : Achat du mobilier, l'acquisition et la maintenance des modules pour les collèges de Vers-chez-les-Blanc, Montoie et Chandieu	2015/8	17.03.2015	5069-MOB	612'000	180'803	A prolonger, le mobilier pour les pavillons est totalement commandé. L'objectif est de pouvoir répondre aux multiples demandes d'équipement "ANI" (affichage numérique frontal).	N
43. Collège de St-Roch : Réfection et assainissement des salles de gymnastique	2015/24	16.06.2015	5070	5'982'000	191'760	A prolonger, des travaux de raccord entre la rénovation du bâtiment historique et le préau de gym doivent être réalisés.	N
44. Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier	2015/38 2018/49	08.09.2015 04.12.2018	5071	6'620'000	2'653	A prolonger, des travaux pour l'installation d'une barrière sont encore en cours.	N
45. Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	2015/45	27.10.2015	5073	7'010'300	395'554	A prolonger, la suite des travaux d'assainissement d'Entre-Bois et Barre seront réalisés en 2021.	N
46. Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	2015/45	27.10.2015	5073-MOB	885'000	22'404	A prolonger, la suite des travaux d'assainissement d'Entre-Bois et Barre seront réalisés en 2021.	N

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 11



LISTE DES CRÉDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
FINANCES ET MOBILITE							
47. Projet Equitas- Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux	2008/38	24.03.2009	1336	1'700'000	242'490	A prolonger, la commission de recours individuel (CRI) a été mise en place et est financée en partie par ce crédit pour les charges de la commission. Une partie de ce crédit est prévue pour financer les honoraires du consultant concernant les travaux d'évolution du système de rémunération. Une autre partie permettra de financer le dédoublement de la présidence de la commission de recours. Il s'agit également de couvrir les demandes spécifiques d'évaluation de postes demandées par la délégation municipale aux affaires du personnel ou par le SPEL.	
48. Maintenance et développement du Système informatique des ressources humaines (SIRH)	2014/56	17.02.2015	1341	2'160'000	1'169'595	A prolonger, les projets de dématérialisation des dossiers du personnel et d'amélioration des processus RH ont été respectivement suspendu au vu des urgences à gérer et ont été repris depuis fin 2019. Les développements sont en cours. L'achat de nouveaux modules a été reporté à ce stade et une réflexion est en cours sur les priorités.	N
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 12



LISTE DES CRÉDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
49. Bien-être au travail-gestion des absence	2015/02	02.06.2015	1342	1'000'000	170'970	A prolonger, il s'agit de mettre en œuvre des mesures complémentaires suite au bilan du projet BEST (Bien-être et santé au travail) qui est en cours.	N
50. Sécurité des piétons à Lausanne	2000/147	28.11.2010	4325	2'400'000	53'845	A prolonger, tous les travaux n'ont pas encore été terminés.	
51. Aménagement de la route de contournement de la Sallaz et des mesures d'accompagnement liées	2005/83 2008/24	27.06.2006 26.08.2008	4419	1'707'9750	1'854'562	A prolonger, le projet est en cours de réalisation.	
52. Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon - Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux - Construction route communale privée d'accès à Tridél	2009/63	16.02.2010	4470	1'003'7450	1'346'592	A prolonger, le projet est en attente de décision juridique.	
53. PALM - Projet d'agglomération Lausanne-Morges - Mobilité douce - Exécution et réalisation des mesures en priorité A	2011/07	24.05.2011	4487	4'530'000	615'589	A prolonger, le projet est en cours de réalisation.	
54. Aménagement de la place de la Sallaz	2011/34	22.11.2011	4500	13'238'000	90'518	A prolonger, des mesures complémentaires sont en cours de réalisation.	
55. Fiches-Nord - Transformation chemin Bérée au développement du quartier des Fiches-Nord - Transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs	2012/4	08.05.2012	4503	680'000	623'428	A prolonger, en attente des enjeux de mobilité liés au nouveau quartier.	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 13



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
56. Gestion des déchets - Introduction nouvelle réglementation et adaptation des infrastructures de collecte	2012/24	13.11.2012	4511	3'440'000	2'977'498	A prolonger, le projet a été retardé à cause du COVID. Le remplacement des éco points et l'intégration d'installations de collecte centralisée seront effectués durant 2021.	
57. Réseau TL 2014 - Aménagements accompagnant la mise en place du nouveau réseau des transports publics lausannois	2013/59	04.03.2014	4531	748'000	405'854	A prolonger, les travaux sont reportés suite à la procédure de mise à l'enquête portée par les TL.	
58. Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne - 1ère phase	2014/78	17.03.2015	4536	4'000'000	3'637'57	A prolonger, deux édifices restent à rénover d'ici l'été 2021. Il y a un dépassement théorique en lien avec des adjudications ouvertes, un léger dépassement lors du bouclage de l'objet est à prévoir.	N
59. Réaménagement place de jeux - 2ème étape	2012/52	11.06.2013	6416	2'800'000	112'537	A prolonger, le montant du préavis n'était pas suffisant pour financer entièrement le projet Jomini. Une rocade a été faite entre Jomini et le projet Mon Repos. Le projet a pris du retard en raison du COVID et sera réalisé en printemps 2021.	
60. Politique communale en matière d'achat de véhicules - 1ère étape	2014/38	03.03.2015	6423	1'000'000	159'329	A prolonger, le surcoût de l'achat des véhicules qui auraient dû arriver en 2020 et qui arriveront finalement début 2021 sera pris en charge par ce crédit d'investissement. Le retard est dû à divers facteurs dont le COVID.	N
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 14



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
61. Logiciel LausaShop2	2015/60	08.12.2015	6426	400'000	19'088	A prolonger, certains travaux ne seront finalisés qu'au courant 2021. Le retard est dû entre autre au COVID.	N
62. Rue César-Roux : Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs	2015/48	08.12.2015	8004-RM	3'125'000	250'074	A prolonger, les dernières mesures d'assainissement du bruit routier sont en cours de réalisation.	N
SERVICES INDUSTRIELS							
63. Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels de Lausanne	2006/61	13.02.2007	2006-61-A	128'200'000	-16'525	A prolonger, deux chantiers sont en attente de factures finales et pour l'un d'entre eux, des discussions sont en cours avec le prestataire de services. Ce préavis devrait être clôturé dans le courant du 1er semestre 2021. Le dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire et est en cours de validation à l'interne aux SIL.	
64. Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics	2007/7	15.05.2007	2007-7-A	3'470'000	1'343'834	A prolonger, la réalisation du projet RC 601 est prévue de 2020 à 2023.	
65. Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable	2009/27	27.10.2009	2009-27-A	30'000'000	14'600'000	A prolonger, en vue du financement du projet EolJorat.	
66. Projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM	2011/7	24.05.2011	2011-7-A	1'070'000	490'992	A prolonger, plusieurs chantiers ont été repoussés (Chocolatière).	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 15



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
67. Renouvellement du réseau SEL (3 ^e phase)	2011/36	06.03.2012	2011-36-A	45'800'000	2514'884	A prolonger, plusieurs chantiers sont en cours avec des dépenses prévues en 2021. La planification a été revue dans le dernier plan des investissements.	
68. Déploiement de quatre piles à combustible dans les chaufferies d'immeubles d'habitation	2012/25	26.03.2013	2012-25-A	202'000	60'060	A prolonger, car l'objet couvre également les frais d'exploitation jusqu'en 2022.	
69. Aménagement hydroélectrique de Lavey – Renouvellement des services internes, renouvellement des transformateurs, études de mise aux normes	2012/26	30.10.2012	2012-26-A	1'900'000	413'759	A prolonger, le renouvellement des transformateurs est en cours et les travaux y relatifs se dérouleront jusqu'en 2021. Le projet de Lavey+ étant à l'arrêt, nous attendons d'en savoir plus pour la reprise des études relatives à la mise aux normes de l'aménagement.	
			2012-26-B	725'000	91'490		
			2012-26-C	660'000	517'341		
70. Création Sté LFO SA	2012/27	13.11.2012	2012-27-A	20'000'000	10'000'000	A prolonger, dans l'optique d'une éventuelle augmentation du capital-actions en fonction des prévisions futures de résultat de la société.	

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 16

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
71. Rénovation du poste de couplage et de transformation 220/125 kV de Romanel	2014/23	26.08.2014	2014-23-A	20'570'000	1'000'619	A prolonger, les travaux sont en cours de finalisation et ce crédit sera clôturé en 2021. Quelques interventions sont encore prévues sur le poste. Suite au passage de l'inspection fédérale des installations à courant fort, des travaux sont à refaire. Les travaux des aménagements extérieurs sont terminés, les factures seront reçues prochainement. D'autres travaux sont également à prévoir (nettoyage final et la pose d'une cloison autour du poste).	
72. Extensions ordinaires 2015	2014/55 2015/51	09.12.2014 06.10.2015	2014-55-D	14'730'000	2'897'102	A prolonger, des chantiers sont encore en cours avec des travaux à réaliser et des factures finales à recevoir en 2021.	
			2014-55-E	3'850'000	368'558		
			2014-55-F	1'600'000	147'498		
73. Extensions ordinaires 2016	2015/74	10.12.2015	2015-74-D	12'711'600	1'280'693	A prolonger, des chantiers sont encore en cours avec des travaux à réaliser et des factures finales à recevoir en 2021.	N
			2015-74-E	3'411'400	60'132		
			2015-74-F	517'000	73		
74. Plan lumière : « Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu » Crédit-cadre 2014-2023 pour le remplacement et l'extension de l'éclairage public	2013/60	18.02.2014	2013-60-A	23'600'000	11'025'997	A prolonger, les travaux ont été planifiés sur un horizon de 10 ans. Ces travaux sont en cours.	

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 17



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 6 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
COMPTES D'ATTENTES							
CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN							
75. Maison du Livre et du patrimoine - Etudes liées aux coûts du déménagement et des équipements mobiliers	CA	10.10.2014	349	100'000	89'340	A prolonger, le projet a été suspendu dans l'attente d'une décision interne sur la reconduction d'études sur l'édification de la Maison du livre. Le compte d'attente sera bouclé en 2021.	
76. Projet de couverture A9 - Boveresses	CA	06.07.2015	0400	345'000	263'131	A prolonger, la décision de l'Office fédéral des routes vient d'être émise. Le projet d'étude va reprendre.	N
77. Secteur Sévelin - Etudes de mise en valeur	CA	18.09.2012	444	350'000	45'137	A prolonger, le retard des études est lié aux discussions avec et entre les propriétaires.	
78. Valorisation du secteur du Vallon - Réalisation de 2 PPAs	CA	30.04.2013	445	200'000	23'705	A prolonger, la finalisation des mandats d'étude est en cours. Un bilan du projet participatif est en cours.	
79. Parking manifestation au Solitaire	CA	10.10.2014	850	345'000	51'993	A prolonger, des compléments d'analyses sont à venir.	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 18



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 6 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
SECURITE ET ECONOMIE							
80. Assainissement et remise en état du Centre funéraire de Montoie	CA	11.12.2015	280	50'000	16'313	Une étude a été commandée en mai 2019 et le projet a été bloqué dans l'attente du résultat. Le compte d'attente sera bouclé en 2021.	N
SPORTS ET COHESION SOCIALE							
NEANT							
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE							
NEANT							
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS							
81. Assainissement énergétique des bâtiments scolaires	CA	04.09.2014 27.10.2015	500	294'497	29'241	A prolonger, des études relatives pour divers bâtiments se prolongent encore sur ce thème.	
82. Réseau d'accueil de jour - Extension du logiciel de gestion des garderies à toutes les prestations. d'accueil des enfants à Lausanne	CA	18.12.2007 20.05.2011 28.02.2014	587	250'000	21'617	A prolonger, en raison du report de la date d'entrée en vigueur du revenu déléguant unifié au 1er août 2025 (courrier du 06.06.2019 de l'Office de l'accueil de jour des enfants).	
Annexe a						Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation	Page 19



LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION
(Etat au 31.12.2020 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Decision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Salde disponible sur credit voté	Commentaires	Nouveau
				CHF	CHF		
83. Collège de Montblesson - Organisation d'un concours pour la transformation en structure d'accueil de jour préscolaire	CA	19.11.2010 21.03.2013	591	350'000	79'052	A prolonger, suite à la modification du projet initial de la transformation du collège de Montblesson et de la réévaluation des besoins de places d'accueil dans cette zone foraine.	
84. Maison de quartier Sous-Gare - Changement de statut en établissement public et travaux	CA	18.11.2013	597	150'000	150'000	A prolonger, en attente de la décision sur l'avenir du Centre Pluriculturel de la Croix d'Ouchy qui n'est pas encore déterminé.	
FINANCES ET MOBILITE							
85. Prolongation de la ligne TL no 3 - Mandats d'études sur le réaménagement du chemin de Maillefer et du carrefour Maillefer Aloys-Fauquez	CA	26.04.2011	431	300'000	217'774	A prolonger, le projet est coordonné avec la commune du Mont. La planification est liée aux réflexions sur le réseau TL 2030.	
86. Requalification de l'avenue du Chablais - PALM 2012	CA	03.04.2014	449	200'000	127'911	A prolonger, le projet est coordonné avec la commune de Prilly. La planification est liée au projet du site de Malley.	
SERVICES INDUSTRIELS							
87. Agrandissement de la chanferie à Malley permettant la poursuite du développement du chauffage à distance au sud et à l'ouest de la ville	2015/CA02 2018/CA03	22.10.2015	2015-CA2-A	349'000	232'578	A prolonger, le projet est en attente d'une acceptation de la stratégie des actifs thermiques en lien avec le plan climat. Un préavis spécifique pour Malley 3 est prévu pour le 2ème semestre 2021.	N

Annexe a

Crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation
Page 20

Annexe 2 – Liste des crédits d'investissement bouclés en 2020



LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Decision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Salde disponible sur credit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
CULTURE ET DEVELOPEMENT URBAIN						
1. Révision du plan directeur communal, frais d'études et prise en charge de mandats extérieurs	2010/64 2014/62	24.05.2011 09.12.2014	433	1'260'000	7'084	A boucler, le préavis 2021/17 sur le nouveau plan directeur communal a été adopté le 4 mars 2021.
2. "Les Dailles - L'Arzillier"	2018/45	12.02.2019	1359	0	0	A boucler, il n'y a pas eu de recours contre l'approbation de ce plan.
3. Plan quartier Maison du Livre-Patrimoine	2014/09	18.06.2014	4533	0	-23'237	A boucler, les procédures liées au plan de quartier Maison du Livre-Patrimoine ont été abandonnées en 2020.
SECURITE ET ECONOMIE						
4. CEGEL - Rénovation du centre d'exploitation et de gestion d'eau service à Lutry	2006/15	29.08.2006	4428	4'250'000	16'330	A boucler.
5. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau 2011	2010/54 2011/33	08.12.2010 22.06.2011	4477	9'750'000	1'364'819	A boucler, les économies ont été réalisées d'une part grâce à des solutions techniques et d'autre part grâce à des coûts moins importants sur différents chantiers de sources. D'autres économies ont été réalisées sur les échanges de compteurs.
6. Rénovation et agrandissement du laboratoire de Lutry	2015/21 2019/21	16.06.2015 11.06.2019	4543	1'195'000	10'688	A boucler.
7. Achat de matériel analytique destiné au laboratoire d'eau service	2015/21	16.06.2015	4544	400'000	3'496	A boucler.

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 1

 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur credit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
8. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau 2014	2013/44	03.12.2013	8000-EAU	6'265'000	2'134	A boucler.
9. Projet ORASI 2017-2021 "Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information"	2017/10	13.06.2017	8011-EAU	77'000	9'535	A boucler.

Annexe b

Credits bouclés en 2020
Page 2
 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur credit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
<u>SPORTS ET COHESION SOCIALE</u>						
10. JOJ 2020 - Octroi d'une subvention et d'une garantie de couverture du déficit au CO des JOJ 2020 à Lausanne	2016/21	14.06.2016	2168	8'000'000	0	A boucler.
<u>LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE</u>						
11. Léman 2030 - 1er volet études Pôle Gare	2014/33	28.10.2014	860	1'730'000	-63'900	A boucler, les dépenses du crédit d'études ont été virées sur le crédit d'investissement y relatif "Infrastructure multimodale de la place de la Gare et de l'agrandissement de la gare". Le dépassement, résultant des prestations facturées par les CFF supérieures à ce qui avait été initialement planifié, a été inclus dans le crédit d'investissement susmentionné.
12. Une agriculture biologique de proximité à Rovéraz	2014/37	11.11.2014	6421	335'000	350	A boucler.
13. Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et domaines 2016	2015/72	08.12.2015	6427	3'300'000	6'945	A boucler.
14. Théâtre de Vidy - Crédit d'études pour la sécurisation, rénovation, transformation de la cage de scène, création salle de répétition	2016/28	07.06.2016	353	3'500'000	1'010'539	A boucler, les dépenses du crédit d'étude ont été virées au crédit d'investissement y relatif "Théâtre de Vidy-Lausanne : Rénovation, mise en conformité et agrandissement du bâtiment".

Annexe b

Credits bouclés en 2020
Page 3

 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
					CHF	CHF	
15. Musée historique de Lausanne : Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment	2014/74 2017/15	31.03.2015 22.08.2017	3485	7'515'000	-4'608		A boucler. Le dépassement n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire car le montant est inférieur à 1% et ne dépasse pas CHF 5'000.

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 4
 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
					CHF	CHF	
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS							
16. Maison de quartier de la Pontaise - Réaffectation et agrandissement du Temple St-Luc	2010/40 2011/62	09.11.2010 06.03.2012	5049	9'819'000	869'039		A boucler. Des économies par rapport aux devis initiaux ont été réalisées sur l'ensemble des travaux réalisés.
17. Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique du Valentin pour la restauration de la basilique Notre-Dame du Valentin	2010/37	23.11.2010	5050	2'447'000	498'725		A boucler. Des économies par rapport aux devis initiaux ont été réalisées sur l'ensemble des travaux réalisés.
18. Création d'un Terrain d'aventure au sud-ouest de la Ville de Lausanne, quartiers de Malley-Montelly-Bourdonnette	2017/1	21.03.2017	5100	1'250'000	-6'151		A boucler. Le dépassement est dû à des travaux aux coûts plus élevés en lien avec la création du multisport. Le dépassement n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire car le montant est inférieur à 1% et ne dépasse pas CHF 5'000.
19. Belvédère - Construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2	2018/28	06.11.2018	5104-ETUDE	2'850'000	1'055'354		Bouclé. Le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Belvédère : Construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gym, démolition de trois pavillons".
20. Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'Eglise St-François	2018/32	12.03.2019	5105	200'000	500		A boucler.
21. Collège de Villamont - Réfection, agrandissement et transformation	2007/33 2013/25	20.11.2007 19.11.2013	5040	41'750'000	22'125		A boucler.

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 5

 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
					CHF	CHF	
22. Rentrée scolaire 2015 : Construction de trois pavillons modulaires durables pour les collèges de Vers-chez-les-Blanc, Montoie, Chandieu	2015/8	17.03.2015	5069-BAT	7385'000		162'817	A boucler, des économies ont été réalisées en lien avec la construction modulaire (l'offre du fournisseur a été regroupée permettant d'obtenir un meilleur prix). La rubrique Divers et imprévus a été moins importante que prévu.
23. Entretien des surfaces extérieures des établissements scolaires 2019	2017/40	06.12.2017	8016-SEPS	300'000		30'304	A boucler. Des économies par rapport aux devis initiaux ont été réalisées sur l'ensemble des travaux réalisés.
24. Transformation du collège de Petit-Vennes à la route de Berne 50 en une structure de la petite enfance de 44 places	2014/81	31.03.2015	5068-MOB	106'000		1'112	A boucler.
<u>FINANCES ET MOBILITE</u>							
25. Rue Centrale - Cheneaux de Bourg - Rôtillon	2001/253	07.05.2002	4344	9'000'000		2'012'560	A boucler. Des économies par rapport aux devis initiaux ont été réalisées sur l'ensemble des travaux réalisés.
26. PALM 2007 - Bâtimets et ouvrages d'art	2011/07	24.05.2011	4488	7'660'000		2'138'179	A boucler. Le projet de la passerelle sous le viaduc de Chocolatière a été abandonné suite au refus par l'Office fédéral des transports.
27. Renovation et extension voirie 2016	2015/74	08.12.2015	8003-RM	5'755'000		610'011	A boucler. Des économies par rapport aux devis initiaux ont été réalisées sur l'ensemble des travaux financés par le crédit-cadre.

Annexe b

Credits bouclés en 2020
Page 6
 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
					CHF	CHF	
<u>SERVICES INDUSTRIELS</u>							
28. Aménagement hydraulique de Lavey : augmentation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études.	2009/51	19.01.2010	2009-51-A	10'180'000		1'413'641	A boucler. Le disponible résulte de la mise en attente du projet suite à la décision du Parlement sur l'aide à la grande hydraulique.
29. Extensions ordinaires 2014	2013/44 2014/27	03.12.2013 03.06.2014	2013-44-D	13'763'000		1'922'146	A boucler. Le disponible résulte d'une part de l'abandon d'une opportunité d'extension du réseau de CAD (projet de l'avenue des Bains à Lausanne). D'autre part, la réalisation de la majorité des projets du CAD dépendait de la signature du contrat de raccordement par le client et plusieurs d'entre eux ont décidé de renoncer aux raccordements en cours d'année. Plusieurs projets de raccordement prévus au crédit-cadre et annoncés par des communes externes n'ont pas été réalisés en 2014 pour des raisons de coordination.
			2013-44-E	6'142'000		338'664	A boucler. Quelques chantiers d'extension n'ont pu être réalisés pour cause de coordination avec des communes externes et selon les modifications de besoins de raccordements en cours d'année. Une autre partie du montant n'a pas pu être investie à temps suite au retard sur le démarrage des chantiers en coordination avec les services de la ville.

Annexe b

Credits bouclés en 2020
Page 7

 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
			2013-44-F	2'300'000	735'458	A boucler. L'économie résulte en partie de la reprise de la construction du réseau multimédia sur la commune de Lausanne par la société LFO SA.
30. Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey	2015/89	17.03.2016	2015-89-A	1'380'000	32'615	A boucler.
31. Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz.	2017/22	06.12.2017	2017-22-A	367'000	31045	A boucler. L'économie résulte d'une optimisation du tracé des fouilles permettant une réduction des coûts.
32. Ligne tl 24 Parcours olympique - Création d'une nouvelle ligne de bus entre le quartier de la Bourdonnette et la Tour Haldimand	2016/15	12.05.2016	2016-15-A	29'000	8'206	A boucler.

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 8
 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
COMPTES D'ATTENTE						
<u>CULTURE ET DEVELOPEMENT URBAIN</u>						
33. Cinéma Capitole - Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment	CA	16.02.2016	141	1'300'000	180'529	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Cinéma Capitole : Assainissement et agrandissement du bâtiment".
<u>SECURITE ET ECONOMIE</u>						
34. Amélioration de l'évacuation des eaux du bassin versant Vignes d'Argent	CA	19.01.2017	282	100'000	58'066	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Amélioration de l'évacuation des eaux du bassin versant le Grey - Adaptation du puits de chute existant (Vigne d'Argent)".
35. Etudes et créations de zones de baignade sur les rives du lac	CA	01.02.2018	284	200'000	119'580	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Zone de baignade naturelles sur les rives du lac".
36. Projet de reconstruction du réservoir de Montalègre	CA	16.05.2019	287	300'000	196'346	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre".

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 9

 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur credit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
<u>SPORTS ET COHESION SOCIALE</u>						
37. Stade olympique de la Pontaise - Travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements	CA	15.11.2017	362	349'000	17'387	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Stade de la Pontaise - Travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements".
<u>LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE</u>						
38. Rénovation totale de l'immeuble sis aux Escaliers du Marché 27 - rue Pierre-Viret 5 et de l'établissement Le Barbare	CA	29.10.2018	0403	250'000	195'682	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Immeuble Escaliers-du-Marché 27 - Rue Pierre-Viret 5". Une partie des économies résulte des prestations pour le démarrage des études assurées par le service de l'architecture, qui ne facture pas ses prestations.

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 10
 Ville de Lausanne
LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2020

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	N° d'objet GEFI	Credit voté	Solde disponible sur credit voté	Commentaires
				CHF	CHF	
<u>ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS</u>						
39. Assainissement et rénovation du collège de St-Roch	CA	26.06.2018	506	1'400'000	665'424	Bouclé, le solde a été viré sur le crédit d'investissement y relatif "Assainissement et rénovation du collège de St-Roch".
<u>FINANCES ET MOBILITE</u>						
40. Pont Chauderon - Réfection du tablier, des culées et des arches	CA	23.09.2015	0401	345'000	63'224	A boucler, le solde a été viré sur le crédit cadre "Rénovation et extension voirie 2020".
<u>SERVICES INDUSTRIELS</u>						
41. Compte d'attente pour la préparation du second préavis (2ème volet) lié au déploiement des compteurs électriques intelligents.	2020/CA2	24.01.2020	2020-CA2-A	349'000	266'993	A boucler. L'économie résulte en partie des tests de matériel et processus non réalisés à cause de la crise entraînée par la pandémie de COVID-19. Seuls les coûts de main-d'œuvre interne, également réduits par rapport aux prévisions, ont été imputés sur ce compte d'attente. Les dépenses ont été virées sur le préavis 2020-30-A.

Annexe b

Crédits bouclés en 2020
Page 11

Communication

Résolution de M. Roland Philippoz du 22 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz : « Les impacts de la pandémie se prolongent : Quel soutien psychologique pour les jeunes lausannois en souffrance ? »

Lausanne, le 12 août 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 30 mars 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Roland Philippoz et consorts « Les impacts de la pandémie se prolongent : Quel soutien psychologique pour les jeunes lausannois en souffrance ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité évalue rapidement les besoins et prenne des mesures pour combler les manques identifiés en engageant des professionnels compétents pour compléter les ressources du Service de santé et prévention et du Service de psychologie scolaire et en sollicitant l'appui des services compétents du Canton. Cela pourrait se réaliser par des engagements à temps partiels et à durée déterminée pendant la durée des mesures de restriction liées à la pandémie ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris des mesures pour pallier les manques en soutien psychologique pour les enfants et les jeunes en collaboration avec le Canton qui les prend en charge. Ainsi, le Service de psychologie scolaire, en tant que région PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire) Lausanne, s'est vu octroyer en accord avec l'Office de psychologie scolaire du Canton, 200 heures supplémentaires à répartir entre des professionnel·le·s qui ont augmenté leur temps de travail entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021 pour pallier les besoins accrus de prise en charge des jeunes d'âge scolaire en souffrance dans le contexte de la pandémie. Quatorze spécialistes PPLS ont été concerné·e·s par cette mesure.

Dans le même cadre, et afin de pouvoir répondre à l'augmentation des sollicitations sur les infirmeries scolaires en lien avec le contexte de la pandémie, notamment de pouvoir accueillir, évaluer et orienter les enfants en mal être psychique, les infirmières du Service de santé et prévention de la Commune ont été autorisées à dépasser les limites de leur cadre horaire contractuel. Les heures travaillées en sus de leurs conditions contractuelles leur ont été payées et font l'objet d'une refacturation au Canton, ce dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée par le Canton, via la convention qui lie le Canton et la Ville de Lausanne pour la santé scolaire. Ce même procédé a permis aux infirmières du Service de santé et prévention de participer aux équipes en charge de réaliser les tests COVID en contexte scolaire à Lausanne et dans le Canton et, sur participation volontaire, d'intégrer pendant l'été le dispositif vaccinal cantonal COVID destiné aux enfants âgés de 12 à 15 ans. Pour permettre aux infirmières scolaires de libérer du temps pour gérer les situations prioritaires, les activités systématiques du mandat cantonal ont été provisoirement suspendues, à l'exception de la vaccination, avec l'accord du médecin cantonal.

Un dispositif préventif a également été mis sur pied en collaboration avec ciao.ch, Unisanté et la Direction générale de la santé, en informant dès décembre 2020 les élèves (prioritairement les 9-11S) des ressources existantes. Une carte de visite « spécial corona » a ainsi été créée : elle fait mention des trois numéros et coordonnées à connaître, tant pour les jeunes que pour le corps enseignant et des ressources du site ciao.ch. Cette carte a été imprimée à large échelle et distribuée à l'ensemble des élèves de 9-11S de Lausanne, ainsi que dans les maisons de quartiers et centres de loisirs. Pour soutenir le personnel d'animation

de la FASL confronté aux difficultés des jeunes, deux psychologues scolaires ont été engagé·e·s à hauteur de 30 heures pour animer une courte formation sur la santé mentale des jeunes et la gestion du stress, ainsi que des espaces de supervision jusqu'à l'été.

Les enjeux rencontrés par les jeunes ont aussi été investigués par le biais d'un sondage sur ciao.ch, en collaboration avec Unisanté, par des rencontres d'élèves de la 9-11S des sept établissements primaires et secondaires lausannois et par l'organisation d'affiches « Mon année COVID » dans le cadre de la démarche Pousses Urbaines de la Délégation à l'enfance.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de Mme Françoise Piron du 10 novembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? »

Lausanne, le 12 août 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 novembre 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Quentin Beausire et consorts « Accueil de jour, à qui le tour ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Françoise Piron :

« Le Conseil communal souhaite que, s'agissant de l'accueil de jour, les parents ayant trouvé une solution provisoire de garde puissent, s'ils le souhaitent, rester sur la liste d'attente du réseau ou y revenir facilement ».

Réponse de la Municipalité

Le Bureau d'information aux parents (BIP) centralise les demandes pour les places d'accueil du Réseau-L dans les centres de vie infantine (CVE municipaux et subventionnés) ou pour l'accueil en milieu familial (L'AMIFA) et les enregistre sur la liste d'attente centralisée (LAC) du Réseau-L. Le BIP n'attribue aucune place.

Ce sont les directions des institutions pour l'enfance (IPE) du Réseau-L qui attribuent les places sur la base des critères établis dans la procédure d'attribution des places (PAP), en faisant coordonner le besoin exprimé par la famille avec la disponibilité de l'IPE dans le secteur correspondant à l'âge de l'enfant.

Ces demandes sont saisies sur le logiciel Icare créé par cse.kibe. Ce logiciel permet une gestion globale de la saisie des personnes en lien avec le contrôle des habitants, la liste d'attente, les contrats et la facturation.

L'inscription doit être réactualisée par les parents tous les six mois. Cette actualisation est nécessaire afin de confirmer l'intérêt pour une place d'accueil de jour et de faire part d'éventuels changements (coordonnées, situation professionnelle, fréquentation souhaitée). Sans réactualisation, le dossier est clôturé automatiquement par le système. La date d'actualisation est notée sur la confirmation d'inscription. Il n'y a pas de rappel automatique.

Lorsque l'enfant obtient une place d'accueil dans le réseau (dans un CVE ou chez une accueillante en milieu familial), le statut de son dossier passe de « en liste d'attente » à « placé ». Son nom est par conséquent automatiquement supprimé de la LAC.

Les parents peuvent formuler une nouvelle demande d'accueil s'ils souhaitent un autre type d'accueil (de familial à collectif, par exemple) ou s'ils ont obtenu une place dans un CVE avec une entreprise partenaire et qu'ils désirent une place dans leur quartier. Pour un enfant ayant déjà une place d'accueil, toute nouvelle demande signifie une nouvelle date d'inscription sur la LAC. Un nouveau délai d'attente débute à partir de cette demande de changement.

Dans les situations où l'enfant est accueilli dans une structure privée, qu'il est gardé par des tiers ou pour toute autre une solution provisoire de garde hors du Réseau-L, il n'y a pas d'impact sur la liste d'attente. En conséquence, les parents peuvent rester sur la LAC la durée qu'ils souhaitent, tout en réactualisant leur demande tous les six mois.

La PAP a été revue en 2018 afin de garantir une équité de traitement. Elle fait partie de la charte qui relie les structures d'accueil du Réseau-L entre elles. A ce titre, les directions des institutions s'engagent à s'y référer lorsqu'elles attribuent une place d'accueil à une famille figurant sur la liste d'attente centralisée. La PAP est adoptée par le directeur EJQ et les chefs de services concernés.

Pour que chaque famille bénéficie du même nombre de places offertes, la répartition des places par quartier a été revue depuis 2018 afin de tenir compte de la population enfantine et du besoin d'accueil dans chaque secteur.

Concernant les réinscriptions suite aux placements à L'AMIFA, les parents peuvent se réinscrire sur la LAC ; néanmoins le contrat à L'AMIFA est de six mois au minimum et l'objectif est multiple. Premièrement, l'enfant est mis au centre des préoccupations d'accueil et ce temps est nécessaire à une bonne acclimatation dans un lieu. Le but est également de valoriser le travail des accueillantes et permettre aux familles de tisser un lien et un rapport de confiance. Il y a lieu de mentionner que le salaire des accueillantes dépend du nombre d'enfants accueillis, ainsi des contrats de durée inférieure à six mois rendent leur revenu précaire. La Municipalité souhaite valoriser ces places et les considérer comme toute place d'accueil dans le Réseau-L. Les réinscriptions suite à des placements à L'AMIFA sont minimales et correspondent actuellement à 2% des demandes, soit une trentaine de familles.

Pour les souhaits de réinscriptions pour un autre CVE, il n'est pas possible de le faire pour une structure de même quartier. En effet, depuis la nouvelle répartition des places créée en 2018, la proximité des CVE a été renforcée. La plupart des places proposées sont dans un rayon inférieur à un kilomètre du domicile des familles. L'expérience passée a montré que lorsque les familles pouvaient se réinscrire, elles privilégiaient toutes les mêmes CVE. Faute de pouvoir répondre à toutes ces demandes identiques, les enfants restaient longtemps sur la LAC engendrant une insatisfaction des parents et une impression exacerbée de manque de place.

Hormis dans ces situations de réinscriptions pour une structure d'accueil du même quartier, les parents peuvent, en tout temps, rester sur la LAC ou se réinscrire au BIP. Pour les familles dont l'enfant est accueilli dans une crèche privée et dont le délai de résiliation peut être long, la date d'accueil souhaitée peut être modifiée jusqu'à 12 mois plus tard, tout en maintenant la date d'inscription initiale. De plus, le BIP est en train de trouver des solutions pour qu'un rappel automatique soit envoyé aux parents tous les six mois.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Transition vers un nouveau Service des gérances et un Service d'architecture et du logement. Nomination du nouveau chef du Service des gérances de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

Lausanne, le 25 août 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à la mise en place de la nouvelle législature, à l'arrivée du « Plan Climat » et aux enjeux d'assainissement du patrimoine bâti de la Ville de Lausanne, une réorganisation a été nécessaire au sein de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA). Pour ce faire, deux services de la Direction LEA bénéficient des changements suivants :

- le Service du logement et des gérances (SLG) devient le Service des gérances (GER) ;
- la politique du logement, l'office communal du logement (OCL) et les architectes du SLG rejoignent ce qui désormais sera le Service d'architecture et du logement (ARLO). Mme Nicole Christe, actuelle cheffe du Service d'architecture, reste à la tête du service remodelé ;
- autre changement à relever, le rattachement administratif du Projet Pôle Gare au Service ARLO, préalablement liée au Secrétariat général de la Direction LEA.

Face au défi que représente la gestion du parc immobilier de la Ville, la Municipalité se réjouit également d'annoncer la nomination du chef du Service des gérances, M. Olivier Forestier, avec prise de fonction le 1^{er} août 2021 à 100%. Ce dernier a assuré l'intérim du poste depuis septembre 2019.

M. Forestier, de nationalité suisse, dispose d'un diplôme fédéral de régisseur et courtier en immeubles obtenu en 1993 et a suivi plusieurs formations continues tout au long de son parcours professionnel. Il a débuté sa carrière au service immobilier de la Rentenanstalt (*devenue Swiss Life*) pour ensuite évoluer chez Helvetia Patria comme directeur d'agence et dans d'autres structures telles que Wincasa SA, Verit SA, Forimmo SA dans des postes de direction.

De par son parcours et son expérience dans la gestion de régies immobilières, M. Forestier dispose de toutes les qualités professionnelles et personnelles pour occuper ce poste et pour permettre dans un premier temps une transition vers un nouveau Service des gérances.

La Ville se réjouit d'ores et déjà de continuer à travailler avec Mme Christe et M. Forestier et leur souhaite un bel épanouissement dans leurs fonctions en tant que responsables de ces nouveaux services.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Johan Pain (EàG) : « Un peu de transparence à la Culture lausannoise »

Lausanne, le 23 juin 2021

Dans l'article du 24 heures du 20 février 2020 intitulé En duo, l'humoriste Frédéric Recrosio dirigera Boulimie, nous apprenions de la bouche de M. Michel Kinzer, chef du Service de la culture, que la nouvelle équipe de direction Recrosio-Houriet présentait une belle complémentarité. Ce que nous ne pouvons pas réfuter puisque Mme Marion Houriet est à la fois la belle-sœur de M. Recrosio et sa « manager », tout en ayant succédé dans cette fonction à... M. Kinzer.

Si la vie privée des personnes citées ici ne saurait nous intéresser, notre éthique est pourtant quelque peu « titillée » : lorsque nous avons appris qu'en tant qu'ancien manager de Frédéric Recrosio et collaborateur de Manon Houriet au festival de la Cité, le directeur de la culture « s'était très vite récusé en quittant les rangs de la commission de nomination chargée d'épurer les dossiers », nous étions soulagés.

Mais qu'en revanche, en tant que membre du Conseil de Fondation du Théâtre Boulimie, le chef de la culture avait participé aux auditions finales, ne jugeant pas utile de se récuser pour cette partie de la sélection.

Toujours dans le même article, nous apprenions qu'il n'avait pas pris part aux ultimes délibérations. « ultimes »... c'est jusqu'où ?

En vertu de la LInfo et pour dissiper quelques doutes, nous aimerions avoir des explications sur les critères de choix de M. Kinzer car, bien qu'il connaisse personnellement de nombreux candidats, la très grande proximité avec le nouveau duo pourrait porter à des questionnements.

De plus, nous avons appris que plusieurs mandats furent adjugés en 2020 par le service de la culture à la boîte d'événementiel gérée par la nouvelle co-directrice du Théâtre Boulimie (Minuit Pile) et nous aimerions savoir, qu'en est-il pour 2021 exactement. Nous aimerions donc poser à la Municipalité les questions suivantes :

Conclusions :

- Comment M. Kinzer a-t-il tenu compte des intérêts de la Ville dans le choix de nouveaux co-directeurs du Théâtre Boulimie ? Pour quelle raison ne s'est-il pas récusé pendant l'entièreté du processus de nomination, compte tenu de sa proximité avec ces deux candidats ?
- Quels sont les comptes détaillés des manifestations « Riposte ! », « Culture debout » et les « Garden Parties » organisées par la même boîte Minuit pile en 2020 et 2021 et qu'est-il prévu pour 2022 ?

- Pour quels montants, avec quel cahier des charges et dans quelle proportion a été réparti l’argent de la Ville entre artistes et organisateurs de ces événements ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

(Signé) *Johan Pain* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Question écrite de de M. Valéry Beaud (Les Verts) : « Une toiture industrielle pour le Palais de Beaulieu »

Lausanne, le 22 août 2021

Il y a peu, le nouveau quartier des Boverattes à Pully avait fait à 4 reprises les titres du quotidien 24 Heures en raison de la laideur des superstructures techniques apparues en cours de chantier sur les toits plats (21 juin, 26 juin et 16 novembre 2020 ; 18 mars 2021). Au final, la Municipalité de Pully a refusé les installations techniques disgracieuses et ordonné leur suppression et leur déplacement à l’intérieur des immeubles.

Aujourd’hui, c’est à Lausanne qu’une nouvelle toiture industrielle apparaît, sur le Palais de Beaulieu (voir photo ci-dessous), dans le cadre des travaux de transformation en cours pour le Tribunal arbitral du sport (TAS) et le Théâtre de Beaulieu. Les superstructures techniques sont nombreuses, hautes et massives. Elles viennent fortement péjorer le paysage depuis les espaces publics dominant le site de Beaulieu, ainsi que depuis les bâtiments des quartiers du Salève, de la Violette et des Grandes-Roches notamment.

Dans une ville en pente comme Lausanne, où la vue est une valeur fondamentale de son patrimoine et de sa qualité urbaine, les toitures doivent faire l’objet d’une attention particulière.



Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, j'ai le plaisir de poser la question suivante à la Municipalité :

- Les imposantes superstructures techniques actuellement visibles sur la toiture du Palais de Beaulieu sont-elles toutes conformes au projet mis à l'enquête publique et comment la Municipalité compte-t-elle intervenir pour améliorer l'esthétique de cette toiture ?

(Signé) *Valéry Beaud*

Communication – Dépôt

Question écrite de de M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.) : « Un hommage lausannois à Marceline Cordone (Miéville) ? »

Lausanne, le 30 juin 2021

Le début de l'année 2021 a été placé en Suisse sous le signe des « 50 ans du suffrage féminin ». A Lausanne, la Municipalité a donné le nom de « *Place du 14 juin* » à l'espace communément appelé jusqu'alors Place St-Laurent et a publié en mars l'ouvrage « *100 femmes qui ont fait Lausanne* », montrant sa volonté de rendre visible dans l'espace public et la mémoire collective le lent chemin vers l'égalité et les destins de nombreuses femmes oubliées par l'histoire officielle.

Une femme lausannoise, au destin marquant dans le chemin pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, est restée dans l'ombre. Cette femme a pourtant été la première candidate pour le Conseil des Etats, dans le Canton de Vaud, élection qui est de compétence cantonale faut-il le rappeler. Elle a recueilli les suffrages de près de 15% des électeurs et des électrices, score important pour une candidature de combat venue de l'extrême-gauche (elle était alors popiste), à une époque où l'alliance du parti radical et du parti libéral faisait élire au premier tour ses deux candidats. Militante féministe et tiers-mondiste, comme on disait alors, médecin-dentiste de profession, elle sera élue députée pour le POP au Grand Conseil pour le POP aux élections de 1962 et de 1966. En 1969, elle démissionnera de son mandat en quittant le POP pour rejoindre la Ligue marxiste révolutionnaire (LMR). Marceline Cordone, connue dans l'essentiel de sa carrière politique sous le nom de Miéville, son nom d'alliance, est née le 26 octobre 1921 et décédée le 8 août 2014, à Lausanne.

Le 100^e anniversaire de sa naissance pourrait être l'occasion pour sa Ville de lui rendre hommage. Ce serait aussi l'occasion de rendre justice à sa mémoire en affirmant qu'elle était bien éligible au Conseil des Etats, tant l'erreur d'appréciation de l'article du Dictionnaire historique suisse, lorsqu'il affirme naïvement qu'elle y était inéligible dans son article en ligne depuis 2014, est reprise sans le moindre sens critique.

Aussi, je pose à la Municipalité la question suivante, en la remerciant par avance de sa réponse.

- *La Municipalité compte-t-elle saisir l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance de Marceline Codone (Miéville), en octobre prochain, pour lui rendre hommage, et, dans l'affirmative, sous quelle forme ?*

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »

Lausanne, le 9 juin 2021

(Signé) *Louis Dana* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi »

Lausanne, le 1^{er} juin 2021

(Signé) *Camille-Angelo Aglione* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Christiane Schaffer (CPV) : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? »

Lausanne, le 28 juin 2021

(Signé) *Christiane Schaffer*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Christiane Schaffer (CPV) : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne »

Lausanne, le 22 juin 2021

(Signé) *Christiane Schaffer*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Christiane Schaffer (CPV) et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? »

Lausanne, le 9 juin 2021

(Signé) *Christiane Schaffer* et 5 cosignataires

La secrétaire adjointe : – L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

Le président : – Nous allons passer aux questions orales. J’aimerais faire un petit rappel pour les nouveaux membres de ce Conseil. J’aimerais rappeler que nous avons un principe : si possible, deux questions par groupe politique durant la même séance. Au début de chaque séance, il y a une période pendant laquelle les conseillers peuvent poser une question orale à la Municipalité et, dans la mesure du possible, cette dernière répond sur le champ. Une autre possibilité d’intervention politique, c’est l’interpellation. Le cas échéant, si on devait ne pas rester dans le cadre de la question orale, je me permettrai de réorienter.

Question

Mme Anouck Saugy (PLR) : – La Commune de Rolle a fait l’objet d’un piratage informatique massif comme nous l’a révélé le site internet Watson le 20 août dernier. Des milliers de fichiers appartenant à la Commune comprenant des données particulièrement sensibles pour ses habitants et extraordinairement précieuses pour des pirates informatiques sont à l’heure actuelle encore disponibles facilement sur le Darknet. Ma question est la suivante : Les administrations publiques représentent des cibles de choix pour des cyber attaques. Les services informatiques de la Ville de Lausanne ont-ils mis en place un concept de sécurité, respectivement, l’ont-ils mis à jour depuis les événements précités et que comptent-ils faire à l’avenir pour faire face à ces attaques majeures ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il est coutume d’envoyer à l’avance les questions orales ; ça permet de se coordonner. Peut-être que M. Brayer peut poser sa question pour compléter la vôtre. Ça vous convient ?

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Ça me convient.

Question

M. Vincent Brayer (Soc.) : – En 2016, je posais des questions à la Municipalité sur la sécurité des réseaux informatiques lausannois, sur la question de la protection des données de nos habitant·e·s, ainsi que sur la protection des réseaux d’approvisionnement en ressources de première nécessité, comme l’eau, le gaz, et l’électricité au travers d’une interpellation. Aujourd’hui, après le vol massif de données que vient de connaître la Ville de Rolle, il me paraît essentiel de faire le point afin que la population lausannoise soit informée. Mme la municipale pourrait-elle présenter les mesures de protection mises en place par les SOI et les SIL afin de protéger les données des Lausannoises et Lausannois ainsi que les réseaux d’approvisionnement en ressources essentielles comme l’eau et l’électricité ? Comment la Ville de Lausanne peut-elle assurer à sa population que la situation dramatique de Rolle ne se produira pas à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Depuis maintenant six ans, la Ville a renforcé le niveau de sécurité global du système d’information de la Ville, via le déploiement de plusieurs mesures, qu’elles soient d’ordre technique ou organisationnel. J’en cite quelques-unes : la mise sur pied de dispositifs de protection contre les codes malicieux et les virus de dernière génération ; un traitement des centres de données de manière plus sécurisée ; des réseaux informatiques qui sont segmentés et donc résilients face aux pannes ; des dispositifs de couplage des applications, garantissant une plus grande sécurité des données ; et des dispositifs de sauvegarde et de restauration des données, permettant, en cas d’incident, de rétablir rapidement le fonctionnement du système d’information. Ceci, c’est pour un premier paquet de mesures techniques et organisationnelles.

Pour assurer maintenant la gouvernance de la sécurité de ce système d'information, la Ville a déployé un système de management du système d'information sous l'acronyme SMSI. Ce système organisationnel est basé sur une approche pragmatique. Il repose sur cinq piliers : un registre des risques de cybersécurité et un plan de traitement de ces risques ; une politique de sécurité de l'information ; des mécanismes de contrôle de la conformité et de l'efficacité de ces principes de sécurité ; une gestion de l'organisation de la sécurité de la Ville et des compétences humaines qui sont nécessaires ; et enfin, un référentiel documentaire géré avec rigueur et accessible à tout le personnel. Bien que ce SMSI soit aujourd'hui déployé et opérationnel, il y a une mesure sur laquelle on doit toujours insister de manière récurrente : c'est la formation de tous les collaborateurs et collaboratrices. Car quand on fait le dessin de tous les risques, il y en a un qui est majeur : c'est l'être humain au bout de son clavier. C'est cette formation qui va faire la différence pour lutter contre des actes criminels. Quant à la partie développée par M. Brayer sur la sécurité informatique et industrielle, il y a des concepts spécifiques pour cette sécurisation de l'informatique industrielle qui sont bien précis et différents des autres. Il y a un volet beaucoup plus étoffé qu'auparavant sur des mesures de sécurité.

Pour revenir à un point spécifique mentionné par M. Brayer : en 2017, la Municipalité a créé une commission de protection des données au sein de la Ville et a embauché spécifiquement une responsable de la protection des données, notamment pour gérer un projet pilote que nous développons en collaboration avec le Canton. L'objectif de ce programme est de tendre vers une conformité légale en déclarant les traitements, en analysant les points de non-conformité, en proposant des mesures de mise en conformité, avec toujours un suivi de l'ensemble de ce que l'on fait. Pour terminer, on peut faire une analogie avec l'adage : « pour vivre heureux, vivons cachés ». En sécurité informatique, vivons cachés pour travailler d'arrache-pied. Il faut éviter de fanfaronner avec le plan de sécurité en disant que l'on est les maîtres du monde, car il ne faut jamais se dire dans ce domaine que ça ne peut arriver qu'aux autres ou à des petites communes moins outillées. Ça peut arriver à tout le monde. Raison pour laquelle nous mettons, à la Municipalité, beaucoup de force sur ces enjeux. Dans cette affaire comme dans d'autres, nous ne disons pas entièrement ce que nous faisons, mais nous restons très humbles et toujours sur nos gardes.

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma question s'adresse aussi à Mme la municipale, Natacha Litzistorf. Par le biais du préavis 2018/29, un crédit de 12 millions a été accordé par le Conseil communal pour un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation du bâtiment administratif. Ma question est la suivante : où en est la mise en œuvre de ce programme, quels sont les effets sur l'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine administratif, et quand est-ce que la Ville présentera le rapport demandé sur l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif, demandé lors du Conseil communal dans sa séance dévolue audit Plan climat ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Le préavis 2018/29 prévoyait onze bâtiments à rénover, à assainir et à mettre justement à niveau en termes d'installations techniques, donc un spectre plus large que ces éléments uniquement d'assainissement énergétique dont on parle aujourd'hui. Et peut-être avec moins d'objectivité spécifique que dans le Plan climat.

Sur ces onze bâtiments, quatre sont au bout ou terminés : le Casino de Montbenon, le Camping de Vidy, le centre de vie infantine des Bergières et les escaliers Arlaud. Peut-être qu'en vous baladant en ville vous voyez ceux qui sont quasiment finis et ceux qui sont déjà

terminés, puis vous voyez déjà que, sur ces quatre premiers objets, qu'on connaît assez bien, il y a différents types d'intervention qui, toutes n'ont pas un impact sur des aspects énergétiques.

On a trois bâtiments qui sont en planification. Je crois qu'on a déjà évoqué le sujet ici, au Conseil communal : Louve 1 – un projet était prêt, mais un autre, certainement encore plus beau, est imaginé, donc il faut revisiter la copie, raison pour laquelle on n'a pas tellement avancé –, le centre de vie enfantine de Valency et la Villa Mon Repos. Cela pour les trois en planification.

Trois sont à planifier, le centre de vie enfantine de Montelly, les Côtes-de-Montbenon 7 et la Tour de l'Ale. Là, les projets sont, pour deux d'entre eux, presque prêts ; il faut encore les planifier. Et puis, un est reporté sur un prochain crédit-cadre, c'est le centre de vie enfantine de Belleaux. Voilà pour la première sous-question de la question orale de M. Hubler.

Quant aux effets sur l'efficacité énergétique, comme je l'ai évoqué, il y a une partie des travaux qui ont été effectués qui, *de facto*, ne sont pas de nature à avoir un impact. Par contre, les rénovations qui sont en cours, et les plus grosses que j'ai citées auront vraisemblablement encore d'autres projets de ce type, donc qui sont liés au patrimoine administratif, auront un effet en moyenne de 60% d'économies d'émissions de CO₂ et de gaz.

Pour la troisième partie de la question, il y a maintenant la nécessité de poser l'ensemble de la stratégie d'assainissement sur l'ensemble des patrimoines au niveau de la ville. Dans la ville, sur le patrimoine administratif dont on parle, et sur le patrimoine financier dont on a parlé par ailleurs. C'est ce qu'on est en train de faire depuis la fin de l'année passée, où nous avons clos les débats sur la première partie du plan climat. Nous sommes en cours de collaboration avec l'ensemble des services concernés.

Le patrimoine administratif dont il est question aujourd'hui dans sa question orale représente un volume important : 70 bâtiments. Nous sommes également en train de planifier et de prioriser cela. A votre demande également, en développant des modèles qui permettent de prioriser et de vous présenter comment et pourquoi nous allons commencer par tel ou tel bâtiment. Afin d'augmenter le taux de rénovation ambitieux, nous allons mettre sur pied un nouveau crédit-cadre. Tout cela sera élaboré d'ici février 2022. A ce moment-là, nous serons en capacité de revenir vers vous pour présenter l'ensemble de la stratégie d'assainissement des patrimoines.

Question

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Depuis plusieurs jours, des cas d'amende en ville de Lausanne ont été rapportés à des associations de mobilité actives. Ces amendes ont été adressées à des parents qui transportaient des enfants sur leurs vélos, qui sont pourtant conçus pour cet usage. Pouvez-vous dire si ces amendes sont dues à un changement de législation, à une mesure visant à décourager les cyclistes ou à un excès de zèle de la police ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il ne s'agit ni d'un excès de zèle de la police, ni d'un changement de législation fédérale ou cantonale, ou encore moins d'une manœuvre de découragement des cyclistes. L'article sur la sécurité routière précise que les cyclistes de plus de 16 ans peuvent transporter un enfant sur un siège pour enfant offrant toute sécurité. Ce siège doit protéger les jambes de l'enfant et ne pas gêner le cycliste.

Les sièges qui ont fait l'objet d'une dénonciation ne sont pas une structure intégrée, mais un siège ajouté au cycle électrique ne présentant pas la protection nécessaire citée plus haut.

Nous pouvons comprendre l'étonnement de certains cyclistes ayant fait l'acquisition coûteuse d'un tel engin. La priorité doit rester la sécurité de l'utilisateur. En particulier celle des enfants transportés. Ainsi que de les prémunir de fâcheuses conséquences en cas d'accident. Les dispositifs dont il est question sont autorisés à la vente.

Dès lors, les commerçants lausannois ont été informés sur la législation par la Police de Lausanne, afin de pouvoir renseigner au mieux les clients sur les possibilités d'utilisation du matériel. Au vu de la prolifération de ce type de déplacement, la Police de Lausanne a appelé l'Office fédéral des routes afin de savoir si un changement de législation était prévu.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Ma question s'adresse au directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, M. David Payot. Chères et chers collègues, la transmission du Coronavirus par voie aérienne dans les espaces clos est le principal mode de propagation de la maladie COVID19. Pour mesurer la concentration de CO₂ et pour évaluer la qualité de l'air, un capteur de CO₂ est discret, bon marché et simple à utiliser. Il fournit des informations sur la qualité de l'air et permet de prendre des mesures appropriées, comme ouvrir les fenêtres ou sortir temporairement de la pièce. Pour diminuer le risque de contagion, les autorités sanitaires recommandent l'installation de capteurs de CO₂ dans les salles de classe et les locaux collectifs tels que les bibliothèques, salles de rythmique ou cantines scolaires.

Dans la perspective d'offrir une bonne qualité d'air intérieur et de prévenir la transmission d'agents pathogènes, la mise en place de capteurs de CO₂ dans les écoles sensibiliserait davantage la population à la nécessité de renouveler l'air intérieur, et faciliterait aussi leur utilisation dans d'autres contextes.

La Municipalité a-t-elle bien fait installer une sonde CO₂ dans chacune des salles des écoles lausannoises ? Sinon, dans quel délai compte-t-elle le faire ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Votre question fait écho à la communication de la rentrée du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, qui a annoncé des mesures en matière de prévention du Coronavirus, avec le port du masque et la diffusion au sein des établissements scolaires de capteurs de CO₂. Entre 500 et 1000 appareils ont été acquis avec l'idée de pouvoir les diffuser dans les classes. On considère que l'appareil a une fonction pédagogique. Il rend attentif à une situation qui par ailleurs est constante d'un jour à l'autre dans l'usage de la même classe. Les appareils peuvent circuler au sein des classes de chaque établissement pour permettre de rendre attentifs les usagers des classes à la nécessité d'aérer régulièrement.

Question

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Émilie Moeschler. Les situations graves ne cessent d'occuper la scène politique du monde. L'été dernier, nous avons pris une résolution concernant Lesbos et les conditions extrêmes des camps de réfugiés. Depuis de longues années, quarante, pour être un peu plus précis, les femmes, jeunes et les enfants de l'Afghanistan en paient le prix fort. Certains perdent leur vie ou doivent quitter leur province. Kaboul, la capitale de 6 millions d'habitants, peine à contenir les personnes chassées de leur maison du reste du pays. Depuis le 15 août 2021, il n'y a pas longtemps, les talibans gouvernent le pays. L'Afghanistan se trouve dans une situation dramatique. La fuite du gouvernement précédent crée un vide juridique et économique. Le nouveau pouvoir taliban doit partir à zéro pour installer un gouvernement incluant tous les Afghans. Cela tarde. La scène est vraiment très sombre pour le moment, malgré une diminution de l'insécurité. Mais les derniers attentats à l'aéroport de Kaboul montrent une inquiétude

justifiée de la population. Ma question : La Municipalité de Lausanne envisage-t-elle de prendre des mesures pour accueillir, avec d'autres villes suisses, les réfugiés qui risquent leur vie et se tournent vers la Suisse notamment ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité suit avec grande attention l'évolution de la situation en Afghanistan et dans la capitale de Kaboul, en particulier au niveau humanitaire et les violations des droits humains. Nous partageons la forte inquiétude de la population sur place et des Afghans et des Afghanes qui vivent à l'étranger. Nous avons une pensée particulière à l'intention des femmes, des enfants, et toutes les personnes qui voient leur vie menacée, ainsi que pour leur famille, à Lausanne.

Lausanne fait partie de l'Alliance des villes et communes pour l'accueil des réfugiés. Celle-ci a été créée en 2020 en réaction à la situation des réfugiés sur l'île de Lesbos. Nous avons la volonté d'accueillir des réfugiés supplémentaires au-delà des obligations existantes. Cette volonté demeure aujourd'hui au sein des seize villes suisses qui en font partie, dans les huit plus grandes villes du pays. La Municipalité aurait souhaité que l'alliance propose une communication conjointe rapidement, mais cela n'a pas pu se faire. Une rencontre est prévue ces prochaines semaines, afin de définir la position commune de l'alliance.

La Ville de Lausanne est convaincue que cette crise nécessite un engagement plus important pour l'accueil des réfugiés en provenance d'Afghanistan. Si elle salue la décision de la Confédération de suspendre les renvois, elle demande que les décisions de refus d'asile soient réexaminées. Elle en appelle aux autorités fédérales pour qu'elles instaurent une procédure facilitée dont le droit de visa humanitaire.

Finalement, elle requiert que l'admission des réfugiés afghans ne soit pas comptabilisée dans le contingent de réinstallation 2021, mais soit ajoutée. En parallèle, et depuis une dizaine de jours, les contacts ont été pris par la Direction des sports et de la cohésion sociale auprès de représentants des Afghans et des Afghanes vivants à Lausanne, afin d'échanger sur la situation de leur pays d'origine et sur la situation que vivent les Afghans. Ces échanges ont fait émerger le besoin de soutien logistique, notamment en termes d'offre de lieux de rencontre pour permettre aux Afghans de se rencontrer. Des contacts ont été pris par ailleurs avec l'EPER. Nous poursuivons les démarches et continuons de suivre la situation avec attention, y compris au sein de l'Alliance des communes et des villes qui accueillent des réfugiés.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Les lecteurs attentifs du magazine *Réformés* n'auront pas manqué d'apprendre que l'église Saint-Laurent à Lausanne sera bientôt renommée « église Martin Luther King ». Il ne s'agit pas ici de remettre en question les mérites de cette figure historique, mais il convient de s'interroger sur la pertinence de ce choix.

La Municipalité vante le mérite du local et du durable. On peut se poser la question de remplacer un personnage quasi local, saint-Laurent étant né en Espagne, par une figure d'outre-Atlantique. Il n'est pas inutile de rappeler que Saint-Laurent constitue également un quartier historique de Lausanne. Ainsi, en accord avec ses propres valeurs et gardienne de l'histoire lausannoise, comment la Municipalité apprécie-t-elle ce projet et comment compte-t-elle intervenir pour que le nom soit conservé?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La dénomination de l'église n'a pas été changée. Ce n'est en tout cas pas une décision prise par la Commune. En

revanche, ce nom de Martin Luther King, qui était aussi donné à la salle sous l'église Saint-Laurent, a été mis en avant pour mettre en valeur le projet tel qu'il est développé actuellement et le distinguer du précédent projet, qui avait la dénomination de Saint-Laurent. Une clarification sera amenée pour que le nom des activités puisse y être associé, mais n'induit pas une confusion.

Question

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Dans la nuit du 3 août, une jeune cycliste de 26 ans est décédée suite à un accident sur la route du Signal. Elle a perdu la vie après avoir heurté la barrière de sécurité qui est située dans un virage serré de cette rue très raide. La route du Signal est bien connue parmi les cyclistes de Lausanne comme étant une rue très dangereuse, tout comme, dans la continuité de la route du Signal, la descente de l'avenue Louis-Vuillemin. Cette descente est également très raide avec des virages en épingle. Elle est dotée seulement d'une simple bande cyclable sur laquelle de nombreuses voitures mordent sans être conscientes du danger que cela constitue pour les cyclistes qui descendent. Suite à cet accident tragique, et pour prévenir qu'il y en ait d'autres, qu'envisage donc la Municipalité pour sécuriser la route du Signal et l'avenue Louis-Vuillemin pour les cyclistes ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il s'agit d'un événement tragique que la Municipalité regrette. L'enquête de police est encore en cours et nous devons attendre les résultats pour nous prononcer sur les aspects sécuritaires. Nous sommes évidemment déjà allés de l'avant et nos experts se sont rendus sur place pour examiner la situation et analyser les améliorations possibles.

Les équipes du Service des routes et de la mobilité travaillent au quotidien pour améliorer la sécurité des usagers de la route, y compris les piétons. Nous faisons continuellement des petites adaptations pour améliorer notamment la sécurité des écoliers et des écolières. Nous travaillons également sur la limitation et l'apaisement de la ville. La réduction de la vitesse réduit non seulement drastiquement le bruit, mais aussi les risques d'accident de la route.

Nous travaillons d'ailleurs à une stratégie « zéro blessé grave, zéro décès » sur les aménagements de l'espace public, comme le font d'autres villes en Europe. Une stratégie qui sera bien évidemment présentée devant votre Conseil. Pour répondre précisément à votre question ici, nous sommes en train d'étudier les mesures correctives et nous les prendrons le plus rapidement possible, notamment sur la route Vuillemin.

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – La question s'adresse à M. Hildbrand. Pendant près de trente ans, nous avons eu le bonheur et le privilège de déguster parmi les meilleurs kebabs de Lausanne à la Cabane de Vidy, un établissement propriété de la Ville. Le gérant, aimé de tous, a fait valoir son droit à la retraite, et il y a quatre ans, la Ville a choisi de nouveaux tenanciers. Ce printemps, une pancarte annonçait que la viande – poulet, bœuf, agneau – était suisse. Renseignement pris sur place, il semble que cette viande soit également halal. La loi aurait-elle changé ?

Pourtant, aux dernières nouvelles, l'abattage rituel, quelle que soit la confession concernée d'ailleurs, est interdit dans notre pays. Y aurait-il tromperie des consommateurs dans un établissement propriété de la Ville ? Plus généralement, comment la Municipalité s'assure-t-elle du respect des dispositions légales au sein des établissements dont elle est propriétaire ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – On peut se poser la question de savoir comment concilier à la fois l’origine suisse des viandes mentionnées dans la question orale et le renseignement potentiel – j’insiste sur ce mot, – dont elle se fait l’écho. Certaines formes d’abattage sont en effet interdites en Suisse. Dans tous les cas, la question et les délais pour donner la réponse sont trop courts pour obtenir l’ensemble des réponses. Celles-ci se font sur trois bases : la première liée au contrôle des baux à loyer, la deuxième aux questions d’horaires et de terrasses et enfin, la question de l’hygiène et de la tromperie des consommateurs relèvent des services cantonaux. Voici les différents modes de contrôle qui s’appliquent à l’ensemble des établissements lausannois.

Question

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il y a quinze jours, nous avons appris que la Municipalité avait financé un livre consacré à l’évacuation de la ZAD du Mormont. On nous a expliqué que cela était dû aux qualités artistiques de l’ouvrage. Ces qualités sont celles d’un conseiller municipal. Ce conseiller municipal préside cette commission. Monsieur le syndic, dans la mesure où les membres de la Commission des arts visuels sont décidés au début de la législature, ne vous semble-t-il pas pertinent de démissionner de cette commission pour lui rendre son indépendance ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je partage votre point de vue, raison pour laquelle je n’ai jamais siégé au sein de la Commission des arts plastiques depuis mon élection en tant que syndic.

Cela dit, pour répondre à votre question et vous expliquer pourquoi on a cette disposition qui prévoit que le syndic y siège, qui est en fait une ancienne disposition : en 2011, l’ancien chef du Service de la culture était venu pour proposer une modification du Règlement à la Municipalité. A l’époque, la Municipalité avait estimé qu’il fallait un minimum d’autonomie. Raison pour laquelle on avait prévu cette disposition qui prévoyait que la municipale en charge préside à la Commission.

Aujourd’hui, la question se pose de modifier le règlement. Car la pratique fait que je n’y siége pas. Je me suis rendu lors de la première commission de ma mandature pour saluer les membres. Il serait important de modifier cette pratique. Ça n’a pas de sens. Ça n’a pas de sens que ces commissions soient présidées ou même accueillent en leur sein un élu.

Question

Mme Virginie Cavalli (VL) : – Ma question s’adresse à M. Company. Dans le catalogue du plan de mesures du Plan climat de la Ville de Lausanne, l’axe 4 évoque le développement de la production d’électricité d’origine renouvelable, notamment du photovoltaïque. A ce jour, l’utilisation par la Ville d’électricité provenant de cette énergie sûre et locale est peu élevée. Pour remédier à cela, le même axe 4 du plan des mesures du Plan climat prévoit une pose systématique sur tous les toits des bâtiments communaux, ainsi que des mesures d’accompagnement pour inciter les privés à équiper leurs immeubles. Concernant ces dernières, il est fait mention d’un soutien aux projets et des sociétés d’investissement participatif : *crowdfunding* et *crowdlending*. La Municipalité compte-t-elle inscrire au budget 2022 ces aides au développement de l’énergie photovoltaïque, par exemple en réaffectant les sommes précédemment allouées aux subventions de chaudières à gaz fossile ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci pour votre question et pour son envoi préalable. Je vous rassure, l'électricité distribuée est 100% renouvelable et sûre, même si elle n'est pas 100% photovoltaïque.

Il convient d'augmenter la part du photovoltaïque. Le montant de 80 000 francs est retiré de manière pérenne des budgets de la Ville et n'a pour l'heure pas été réaffecté. Il serait d'ailleurs assez petit par rapport à un soutien réel et cohérent au photovoltaïque, tel que le souhaite la Municipalité. Les mesures en annexe du plan climat sont des mesures concrètes qui n'ont pas été validées. Ce sont en partie des pistes de réflexion qui sont étudiées par les services. A ce stade, je peux relever que SI-REN a déjà développé un modèle de *crowdfunding*.

Il convient de relever qu'il y a différentes pistes potentielles pour développer le solaire photovoltaïque. Il y a SI-REN, qui représente à peu près la moitié du photovoltaïque de la région lausannoise. Il y a la rémunération du tarif de reprise du photovoltaïque pour les particuliers, qui sera augmentée de 10% au 1^{er} janvier pour les moyennes et grandes installations. Ensuite, il y a différentes pistes qui sont développées actuellement pour améliorer la totalité des possibilités d'augmenter le photovoltaïque. Ça demandera des investissements supérieurs aux 80 000 francs de subvention au gaz, mais qui doivent être développés et concrétisés de manière un peu plus sûre par les services.

Postulat de M. Eric Bettens et consorts: « Le couperet tombe sur le plastique à usage unique »

Développement

Il n'est plus à démontrer que la prolifération des déchets sur terre constitue une menace pour la santé de la population et pour l'environnement. Pour contribuer à la lutte contre les millions de tonnes de plastique qui sont annuellement déversés dans nos océans, la députée Nathalie Jaccard a déposé un postulat⁷ au Grand Conseil dans lequel il est explicitement demandé que « l'Etat de Vaud montre l'exemple en prenant à son tour un ensemble de mesures visant à bannir l'usage du plastique à usage unique dans l'administration cantonale ».

A l'instar du parlement européen, qui a accepté l'interdiction dès le 1^{er} janvier 2021 d'une liste de produits plastiques à usage unique représentant 70% des déchets retrouvés dans les océans et cours d'eau, la Ville de Genève et d'autres communes ont mis en place des initiatives en vue de réduire ou d'interdire l'utilisation du plastique, voire d'abandonner les objets à usage unique. Le Grand Conseil vaudois est entré en matière début mars 2021 sur le postulat Nathalie Jaccard.

Si la Ville de Lausanne creuse la tombe du plastique à usage unique suite à plusieurs interpellations et postulats du Conseil⁸ et entreprend des actions fortes comme la mise en ligne de « KitManif » pour l'organisation de manifestations et l'initiative « RestoBox Lausanne », nous demandons que la Ville de Lausanne soit parmi les villes pionnières et

⁷ Postulat Nathalie Jaccard et consorts – [PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté 19_POS_153](#)

⁸ Entre autres : 18.11.2020 Interpellation de Bringolf Jean-Michel et crts - [Le réemploi : alternative au recyclage](#) ; 16.01.2018 Interpellation de Berguerand Anne et crts - [Qu'allons-nous faire de nos plastiques ?](#) ; 22.08.2017 Postulat de Tran-Nhu Thanh-My - [Pour des manifestations sportives écologiques et durables](#) ; 07.12.2016 Postulat de Dupuis Johann et crts - [Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage](#)

exemplaires dans la mise en œuvre de ces mesures. Un postulat similaire a été déposé à Renens et à Morges notamment.

La présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en œuvre une interdiction du plastique à usage unique – verres, assiettes, bols, fourchettes, couteaux et cuillères, pailles, touillettes, bâtonnets pour ballons ainsi que leur dispositif de fixation, produits contenant des plastiques oxodégradables, emballages en polystyrène expansé et d'autres objets dans son administration.

L'opportunité de soumettre à cette même mesure les organismes subventionnés par la Ville, ainsi que toutes les manifestations qu'elle organise, subventionne ou autorise devra également être étudiée. Les potentielles exemptions, notamment pour les établissements médico-sociaux (EMS) et les établissements hospitaliers où certains de ces objets sont utilisés pour raisons médicales devront être prises en compte dans la réflexion. Dans tous les cas, des alternatives moins polluantes devraient être néanmoins étudiées.

Discussion préalable

Le président : – De manière générale, afin de respecter le temps qui nous est imparti, les initiants ne prennent pas la parole pour présenter leur initiative. Néanmoins, si l'initiant le souhaite, il peut apporter une précision. Est-ce que cela suscite des commentaires ? On commence donc par la première initiative.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Eric Bettens et consorts: « Le couperet tombe sur le plastique à usage unique »
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne »

Développement

Il semblerait que le Canton désire régler les attributions de zones industrielles et artisanales au niveau cantonal. Cela ne manquera pas d'impacter celles étant prévues par les communes.

Lausanne souffre d'un manque de zones dédiées à l'artisanat, surtout dans le secteur de la construction. Il n'est pas rare que des entreprises établies sur la commune depuis de nombreuses années atteignent, suite à leur réjouissant développement, une taille les obligeant à déménager faute d'avoir trouvé une surface de dépôts sur le territoire lausannois. Il s'agit de métiers importants au quotidien tels peintres, ferblantiers, installateurs sanitaires, cordonniers, vitriers, ramoneurs, réparateurs de véhicules, etc, ... sans oublier les électriciens.

Lausanne manque d'emplois en comparaison avec les autres grandes villes suisses. Elle se doit de garantir le possible développement de l'emploi dans ces différents secteurs en prévoyant aussi la possibilité de mettre à leur disposition des parcelles en DDP ou du bâti également en DDP. Il faut stopper le départ d'entreprises ou d'artisans historiques de notre

citée vers d'autres communes leur offrant plus d'espace. Lausanne perd actuellement des emplois, du savoir-faire, des compétences et des formateurs, ce qui ne correspond pas aux différentes actions entreprises pour préserver le climat, telles que la proximité, le « consommer local » et la diminution de la pollution. Il est important de souligner qu'à l'heure actuelle de nombreux artisans ont leurs dépôts dans des sous-sols ou rez d'immeubles. Ceci occasionne, bien malgré eux, par leurs allées et venues, chargements et déchargements de véhicules, de nombreux désagréments aux locataires ou propriétaires de logements.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'informer le Conseil communal des possibilités existantes et des compétences qu'elle exerce en la matière, des mesures qu'elle envisage en lien avec les propriétaires et investisseurs privés pour procéder à la construction de bâtiments à usage artisanal sur des parcelles situées dans des zones accessibles en transports publics et proches des accès autoroutiers et enfin de la mixité des activités possibles lorsque les conséquences sont limitées pour le voisinage.

PLR, le 02.06.2021

Discussion préalable

M. Guy Gaudard : – J'aimerais ajouter une précision. Nous sommes de plus en plus d'artisans qui vont quitter Lausanne faute de locaux suffisants pour recevoir notre personnel et notre outillage. Le volume de travail est actuellement important et les locaux sur le territoire lausannois sont souvent trop petits. Mon postulat demande que la Municipalité évalue la possibilité d'affecter certains de ses DDP à des zones artisanales de second œuvre pour que les apprentis que nous formons et que les impôts que nous payons restent sur la commune. Il est clair que le souhait n'est pas qu'on nous envoie à 5 ou 6 km du centre, mais dans des endroits stratégiques, comme à Bellevaux par exemple. On est en train d'oublier qu'à Lausanne, il y a aussi des employés, pas seulement des locataires ou des propriétaires d'appartements. Je demande le renvoi en commission.

La discussion n'est pas utilisée.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente »

Développement

Les outils de la démocratie suisse, vaudoise et lausannoise sont à la disposition des citoyennes et citoyens, qu'ils soient regroupés ou non en mouvements, associations, collectifs, ou partis politiques. Tous ces groupes peuvent faire appel à une décision populaire via des initiatives, référendums, ou faire connaître leur mécontentement ou leur volonté par une pétition non contraignante. Tous ces dispositifs reposent sur la collecte de signatures, récoltées dans la rue ou par les réseaux de personnes, par le jeu de l'argumentaire, de la conviction, bref du débat politique. Si le nombre de paraphes est atteint, le peuple se penche sur la question lors d'un scrutin.

Cette image d'Epinal est toutefois mise à mal par un manque de transparence, et par l'émergence d'acteurs tiers dans ce processus. En effet, le financement des mouvements, idées et autres comités de campagne n'est souvent connu que par décision explicite de ces groupes, et il n'existe en Suisse aucune limite ni contrôle de ces finances. Un petit groupe

sans assise populaire mais avec un financement large peut ainsi décider de rémunérer des personnes « mercenaires », sans conviction politique ni affiliation claire, pour atteindre son but. Pire encore, on assiste à une professionnalisation de ce mercenariat via des entreprises et associations, dans lesquelles opèrent des « récolteurs professionnels », qui prêtent leurs « compétences » à n'importe quelle initiative, soit sur mandat, soit en retour monnayé négocié.

Or, ces personnes récoltant sans affiliation politique claire, pour souvent une multitude de textes simultanément, et avec une qualité d'argumentaire variable (peut-on être spécialiste de tout ?) mettent à mal la confiance que les citoyennes et citoyens devraient pouvoir avoir lorsqu'ils sont amenés à signer un texte. Dernièrement, une émission de la RTS a en plus mis en évidence ce qui semblait de plus en plus ressortir des expériences de chacun : ces récoltrices et récolteurs « professionnel·le·s » usent régulièrement de méthodes trompeuses pour arriver à leur fin et obtenir un maximum de signatures⁹. La transparence du financement des partis politiques étant en discussion au niveau fédéral, et la liberté de commerce étant difficilement courbable, autant que le droit individuel de militer, les mesures contraignantes pour empêcher ce genre de procédés semblent faibles, mais peut-être pas inexistantes. Ces mesures devraient, pour un maximum d'efficacité, en premier lieu passer par les niveaux fédéraux (où des élu·e·s, notamment des Vert·e·s, ont déjà indiqué qu'elles et ils déposeraient un objet lors de la prochaine session¹⁰) et au niveau cantonal (où les Vert·e·s vaudois·es ont déposé récemment une demande au Grand Conseil¹¹, qui malheureusement a été refusée¹²), dès lors que les lois sur les droits politiques sont légiférées à ces niveaux.

Néanmoins, le niveau communal n'est peut-être pas dépourvu de toute solution pour empêcher rapidement de telles pratiques, avant qu'une législation supérieure ne soit mise en place. On peut tout d'abord penser à l'interdiction des récoltes rémunérées pour les initiatives et référendums communaux (même si ces derniers deviennent rares), qui agirait aussi comme un signal donné par la première ville du Canton. Dans un second lieu, des mesures semblent pouvoir être prises pour restreindre, voire empêcher, l'utilisation du domaine public à des fins commerciales. Car si la restriction à des fins idéales ou politiques n'est pas possible, comme le rappelle régulièrement le Tribunal fédéral, la restriction d'accès au domaine public à des fins commerciales est prévue et régulièrement appliquée pour d'autres actions (telles que la distribution de flyers ou le démarchage commercial). Il doit donc être possible d'interdire ou de limiter les récoltes de signatures payantes, qui ne sont motivées (pour les personnes présentes sur le terrain) que par des intérêts financiers, et de maintenir les récoltes de signatures militantes, motivées par la conviction et l'engagement politique ou associatif, soit un but idéal. Cette distinction entre activité commerciale et politique/idéale est déjà appliquée pour les autorisations de manifestations ou de stands sur la voie publique.

Une autre exigence possible serait d'appliquer le principe de transparence lors de la récolte. Si chaque personne récoltant dans la rue était obligée d'afficher explicitement à quel mouvement, entreprise, parti ou association elle est affiliée, et si elle est ou non rémunérée pour son travail (obligation d'annonce), le citoyen ou la citoyenne pourrait déjà disposer d'informations pertinentes pour donner ou non sa signature. Cette transparence viendrait renforcer la confiance dans le système démocratique.

Finalement, il convient d'agir également par la voie de la sanction pour les cas constatés de récoltes trompeuses ou mensongères, afin d'arrêter net cette pratique indigne de nos

⁹ <https://www.rts.ch/info/suisse/11058497-recolte-remuneree-de-signatures-des-pratiques-trompeuses-devoilees.html>

¹⁰ https://www.24heures.ch/suisse/recolte-professionnelle-signatures-suscite-large-rejet/story/20954901?fbclid=IwAR2lduZNbpo_EBGUoeaIWG40GdD78HeExX-K64HRN2axd-T7jCW6142_bug

¹¹ <https://www.verts-vd.ch/blog/2020/02/halte-aux-recoltes-de-signatures-payees-la-democratie-ne-sachete-pas/>

¹² <https://www.24heures.ch/remunerer-les-recoltes-de-signatures-restera-possible-656263139779>

institutions politiques. Cela implique donc un contrôle des forces de l'ordre et des directives y relative pour arriver, sur dénonciation ou constat en rue, à débusquer les récoltrices ou récolteurs trompeuses et trompeurs.

Conclusion :

La présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de réglementer l'usage commercial du domaine public à des fins de récolte de signature rémunérée, par un processus de demande d'autorisation, ou pour le moins par l'application du principe d'obligation d'annonce de rémunération.

Lausanne, le 24 mai 2021

L'initiant propose au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

M. Matthieu Carrel (PLR) demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Françoise Longchamp : « De la lumière pour les aînés »

Développement

Comme le savent déjà les aînés de ce Conseil, notre acuité visuelle diminue au fil des années.

Nous cherchons tout d'abord la meilleure lumière naturelle pour lire, puis on se rapproche du faisceau lumineux de la lampe qui se trouve à proximité, on augmente le nombre de lampes dans la maison... Certains ont même rêvé d'installer des néons pour mieux lire !

Tout cela augmente la facture d'électricité, notamment des aînés. Et la Direction des SI vient d'annoncer une hausse de ses tarifs,... alors que dans le même temps, et dans le but de promouvoir la mobilité douce, la Municipalité offre une baisse importante du prix des billets de transports publics, pour les aînés particulièrement.

Au vu de ce qui précède, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'épargner les aînés dans le cadre de sa politique énergétique.

Lausanne, le 25 mai 2021

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Longchamp : « De la lumière pour les aînés »
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Plan Climat : soyons réaliste ! »

Développement

Le PLR soutient la Municipalité dans sa lutte contre le changement climatique et, à ce titre, soutient le plan climat en général.

Toutefois, l'objectif général à 2030 et 2050 a fait l'objet d'annonce publicitaire à laquelle le PLR ne peut adhérer. Si l'effet d'annonce a été orchestré de manière extraordinaire, il est peu probable que l'objectif général soit atteint. C'est aussi le cas pour certains des objectifs spécifiques, en particulier pour 2030. Regardons cela de plus près avec le domaine de la mobilité.

La Municipalité ambitionne d'éliminer les émissions directes de CO₂ dues à la mobilité d'ici à 2030. Cela veut dire de passer de 0,75 tonnes de CO₂ équivalent par habitant et par an en 2019 à zéro en 2030. Pour cela, la Municipalité prévoit que les habitants, les travailleurs, les chefs d'entreprise, les responsables des transports publics, les visiteurs de Lausanne soient sensibilisés au changement climatique et modifient leurs comportement vis-à-vis de la mobilité. En particulier, selon la Municipalité, pour atteindre l'objectif de zéro émission de CO₂ en 2030 dans le domaine de la mobilité, toute la population devra drastiquement changer son comportement d'ici 2030. En bref, la population devra réduire ses distances parcourues et prendre plus de temps pour ses déplacements. En effet, le Plan Climat prévoit que d'ici à 2030 :

- Tous les habitants propriétaires de véhicules (voiture, moto, etc.) thermiques, soit un peu plus de 50'000, devront les vendre ;
- Seules un peu plus de 25'000 propriétaires de voitures seront permises. Cela concerne la moitié du nombre de propriétaires de véhicules actuels. Ces derniers auront des voitures électriques. Et bien sûr, les places de parc privées seront réduites ;
- Tout le monde devra s'atteler à moins se déplacer, soit de 30,2 km/pers/an actuellement à 27,2 km/pers/an en 2030. De plus, tout le monde devra changer son comportement et donc faire des transferts modaux. En particulier, les trajets en transport individuel devront être réduits de moitié, ceux en transports publics devront être augmentés de 35%, et bien sûr, ceux à vélo et à pieds devront aussi augmenter.
- Pour limiter le trafic entrant-sortant de 25%, la Municipalité prévoit de réduire les places de parkings commerciaux privés entre autres.

Le PLR trouve les hypothèses à 10 ans des taux de croissance de la population et de l'emploi raisonnable. Par contre, là où le bât blesse, ce sont les facteurs externes et certaines des hypothèses émises. En effet, pour atteindre les changements de comportement en mobilité espérés, il faudra que le M3 et le tram soient en service, que des lignes de bus soient prolongées, etc. Il faudra aussi que la loi fédérale sur le CO₂ soit acceptée comme... une nouvelle loi fédérale concernant l'interdiction d'utiliser des voitures thermiques. De plus, la transition des bus des transports publics lausannois n'est pas garantie d'ici à 2030. Les mesures mises en œuvre risquent de ne pas permettre d'atteindre les effets et les impacts attendus par le Plan Climat.

Lorsqu'on répète l'analyse concernant le 2^{ème} objectif majeur du plan climat, soit la réduction de moitié des émissions directes de CO₂ liées aux bâtiments, soit de 1,9 CO₂ tonnes éq/hab/an, le résultat est identique. En effet, les conditions cadres doivent être adaptées et la majeure partie d'entre elles ne sont pas du ressort communal.

Si l'objectif général est louable et nécessaire, l'adhésion de la population sur le moyen et long terme demande qu'il soit réaliste. En effet, le risque de ne pas atteindre, par exemple, le zéro émissions de CO₂ directes dû à la mobilité en 2030 est grand. Le danger est que la population se décourage.

Ce postulat invite la Municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal les valeurs des indicateurs du monitoring concernant les changements de comportement au niveau des effets mobilité (distances parcourues par type modal, etc.), bâtiments (taux rénovation bâtiments, etc.), déchets et canopée de manière annuelle, les écarts éventuels avec les prévisions et de présenter les adaptations à prévoir. Le monitoring des impacts sur les émissions directes et indirectes étant prévus tous les 5 ans dans le préavis Plan Climat, ce postulat invite la Municipalité à présenter les écarts éventuels avec les prévisions pour 2030 et 2050 et de présenter les adaptations à prévoir.

Lausanne, le 25 mai 2021

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Plan Climat : soyons réaliste ! »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Ngoc Huy Ho et consorts : « Pour une location des locaux des collèges destinés aux associations »

Développement

Que ce soit pour organiser un festival, promouvoir une idée ou aider des gens dans le besoin, la création d'une association est souvent une étape indispensable pour concrétiser un projet. L'activité bénévole qui en découle est enrichissante à tous points de vue que ce soit pour le maintien du lien social, la contribution à un projet commun ou pour la pratique d'une activité.

Une difficulté souvent rencontrée par les associations est de trouver un local pour organiser ses réunions ou événements. En effet, l'offre de locations de salles à Lausanne est limitée et les tarifs pratiqués sont variables et souvent non adaptés aux budgets associatifs. En attendant la création de la Maison des associations¹³ qui aura pour mission d'accompagner les associations dans leurs démarches administratives, il serait opportun pour la Ville de Lausanne de mutualiser les locaux des collèges primaires et secondaires hors du temps scolaire en les mettant à disposition à la location à des prix attractifs aux associations pour la tenue d'activités sportives, socio-culturelles ou des réunions. Actuellement, les classes sont seulement mises à disposition des associations organisant des cours de langue et culture d'origine ainsi que les salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives.

¹³ Postulat de Sophie Michaud Gigon, "Une Maison des associations – Pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne", 2019

La Ville de Genève a adopté cette démarche avec succès depuis de nombreuses années en mettant à disposition leurs salles des collèges primaires en semaine et le week-end (sauf durant les vacances d'été et Noël).¹⁴ Les salles pouvant être réservées étant nombreuses et variées comme des salles de gymnastique, des salles de rythmique, des salles de jeux, des aulas, des salles polyvalentes, des réfectoires ou encore des cours de récréation.

La présente initiative invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre les locaux situés dans les écoles primaires et secondaires à disposition à la location à toutes les associations hors du temps scolaire.

Lausanne, le 26 mai 2021

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ngoc Huy Ho et consorts : « Pour une location des locaux des collèges destinés aux associations »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Anne Berguerand et consorts : « Ressourcerie à la déchetterie, et si on allait plus loin ? »

Développement

Depuis 2016, il est possible pour les citoyen-nes de déposer et de récupérer des objets en bon état et qui fonctionnent, dans les déchetteries mobiles et celle de Malley. Ces objets peuvent ainsi bénéficier d'une deuxième vie.

Cette démarche permet la revalorisation des produits en fin de « première vie », contribue à la réduction des déchets tout en sensibilisant la population à l'économie circulaire.

Toutefois, la ville de Lausanne pourrait encore faire mieux en s'inspirant du modèle de la « Ressourcerie¹⁵ de la Fondation Bartimée » à Yverdon, qui se présente comme un magasin de deuxième main et de revalorisation des déchets.

En effet, dans cette ressourcerie, on ne se contente pas d'y déposer des objets et d'y fouiller pour se servir, mais à Yverdon ces objets (appareils, outils, meubles et autres...), donnés par des clients de la déchetterie, sont « relookés », retapés, détournés, réparés ou revendus tels quels par des personnes en insertion sociale encadrées par des professionnels.

L'objectif est donc double : il consiste à redonner une deuxième vie aux objets abandonnés et aussi à servir de tremplin à des personnes en difficulté, à travers des ateliers de réinsertion socioprofessionnelle.

¹⁴ <https://www.geneve.ch/fr/demarches/louer-salle-ecoles-associations>

¹⁵ https://www.strid.ch/usr_files/Documents/Pdf/la%20ressourcerie%20d'yverdon-les-bains.pdf

Des visites de cet espace, sont aussi organisées pour les écoles, dans le but de sensibiliser les écoliers à l'économie circulaire.

L'objectif de ce postulat serait donc la création d'un espace « atelier-magasin de deuxième main » auprès d'une déchetterie lausannoise, en association avec les institutions d'insertion professionnelle.

Cette espace pourrait aussi être utilisé en collaboration avec des ateliers « Repair-Café » où les citoyen-nes pourraient ponctuellement venir réparer eux-mêmes leurs objets avec l'aide des personnes actives sur place.

On pourrait aussi y envisager un service de prêt d'outils récupérés et réparés, permettant à tout un chacun d'avoir accès à ces outils sans devoir forcément les acquérir.

La présente initiative invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de la création auprès d'une déchetterie lausannoise, d'un espace permettant de ressusciter des déchets abandonnés par leur ancien propriétaire tout en servant de tremplin à des personnes cabossées par la vie

Lausanne, le 27 mai 2021

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anne Berguerand et consorts : « Ressourcerie à la déchetterie, et si on allait plus loin ? »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.




Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! »

Développement

Nous l'avons déjà rappelé dans plusieurs postulats¹⁶, la biodiversité est en chute libre. Or celle-ci, bien qu'elle soit difficile à appréhender, fait partie des limites planétaires¹⁷ et est donc nécessaire au fragile équilibre de notre biosphère. Cette limite est largement dépassée et se trouve dans la zone à risque, tant au niveau mondial, qu'au niveau suisse.

¹⁶Postulat Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'agir au rythme exigé par la science » <https://extranet-cc.lausanne.ch/Godoc/tmp/747DEAF20D4772A3D45E445D413CC837.pdf>

¹⁷ Au sens scientifique, les limites planétaires définissent la marge de manœuvre dont dispose l'humanité pour ne pas engendrer des déséquilibres irréparables. Steffen W, Richardson K, Rockstrom J, et al (2015) Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science* (80-). doi: 10.1126/science.1259855

Performance	Limite Planétaire	Unités	Limite	Empreinte actuelle	Confiance	Evolution
Clairement risqué						
	Changement Climatique	MtCO ₂ eq	4.8	109	élevée	détérioration rapide
	Acidification des Océans	MtCO ₂	5.7	82.8	élevée	détérioration rapide
	Perte de la Biodiversité	sans unités	0.16	0.3	basse	détérioration rapide
	Pertes d'Azote	kt	53.8	108.6	basse	évolution lente
Risqué						
	Anthropisation de la Couverture du Sol	km ²	21 900	17 600	moyenne	détérioration rapide
Sans données						
	Pertes de Phosphore	kt	43.6	sans données	basse	évolution lente

Source : www.bafu.admin.ch/utilisation-ressources

Une étude alarmante a montré que ce que nous vivons, soit la sixième extinction de masse **met en cause la continuation même de notre civilisation**¹⁸.

Si la crise climatique est à peu près comprise par la majorité de la population, même s'il manque encore la volonté de changer notre système, la perte de biodiversité, gravissime et encore accélérée par la crise climatique, ne l'est pas encore.

Il ne s'agit pas de catastrophisme ou de « pseudoscience » collapsologue comme nous avons pu l'entendre dans notre Conseil¹⁹. Il s'agit au contraire de science et de faits établis. Nous ne sommes pas en train de faire des projections sur l'avenir, nous faisons le constat de faits avérés : depuis les années '70, les populations de vertébrés ont été réduites de 60% et cette destruction ne fait que s'accélérer.

Afin de protéger les écosystèmes qui nous soutiennent et dont nous dépendons totalement pour notre survie, plusieurs préavis ont déjà été adoptés par notre conseil, par exemple :

- Rapport-préavis N° 2016/27 - FIPAV/AGC/TRX/LSP/EJCS - Mise en oeuvre et renforcement de la politique "Nature en ville" - Réponse aux postulats d'Évêquoz Séverine et crts et de Picard Bertrand
- Préavis N° 2019/52 - Pour un Parc **naturel** périurbain lausannois
- Rapport-préavis N° 2018/42 - Concept directeur « **Nature** en ville » de la Commune de Lausanne. Réponse aux postulats de Mme Séverine Évêquoz et consorts « Pour une mise en oeuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ». Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en œuvre et renforcement de la politique "**Nature** en Ville" »

Par ailleurs, le plan climat présenté dans le Rapport-Préavis N° 2020/54 mentionne également des aspects et des actions liés à la biodiversité.

Toutes les espèces de la faune et de la flore doivent être considérées pour les services écosystémiques qu'ils nous fournissent, pour le bien de toute notre communauté tels que : production d'oxygène, épuration des eaux, pollinisation, séquestration de carbone ou l'entretien de la biomasse. **A ce titre, et tout simplement pour nous permettre de vivre**

¹⁸ <https://www.pnas.org/content/early/2020/05/27/1922686117>, "Vertebrates on the brink as indicators of biological annihilation and the sixth mass extinction", Ceballos et al, Mars 2020, Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America

¹⁹ https://www.lausanne.ch/dam/jcr:89373bbb-d6d9-4f6e-99b3-4ae9f3e00be2/BCC_23_I_Débats_12.06.2019_Beaud.pdf

dans de bonnes conditions, elles devraient avoir des droits et être défendues avec une détermination sans pareil. Comme si notre survie en dépendait, car c'est le cas.

Dans l'idée de renforcer les initiatives déjà existantes, mais d'aller plus loin dans la protection de la Vie et de écosystèmes qui nous soutiennent nous souhaitons **demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de donner la citoyenneté d'honneur lausannoise à la faune, aux arbres et aux plantes indigènes afin que notre Ville devienne un refuge pionnier pour la faune urbaine et péri-urbaine ou capitale de la biodiversité.**

En plus de donner la citoyenneté pour la faune et la flore, qui peut sembler symbolique mais qui donnerait un statut inédit à notre Ville et ses habitants non humains, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de, entre autres :

- De devenir Ville Verte de Suisse²⁰ ;
- Que dans chaque préavis ou rapport préavis l'impact sur la biodiversité soit mentionné, que cet aspect soit analysé et que des mesures soient mises en place pour la renforcer ;
- De créer un poste de délégué à la biodiversité pour coordonner l'action des différents dicastères dans la matière (en coordination/complément avec le poste de délégué nature en ville);
- De demander à ce que toutes les parties vertes, y compris les terrains privés, aient un espace d'au moins un tiers laissé en prairie et qui permette la venue d'insectes et autres animaux indispensables au bon fonctionnement de nos écosystèmes :
- De prévoir comme alternative à la prairie la possibilité d'un autre type de surface de compensation écologique correspondant au sous-réseau écologique dans lequel se trouve la parcelle (la ville a défini dans sa carte du réseau écologique urbain différents « sous-réseaux » (milieux secs, milieux agricoles: adventices et rudérales, milieux agricoles: arbres fruitiers, sites construits, secteurs à vocations multiples) ;
- D'exiger que les espaces publics et terrains appartenant à la ville soient entièrement aménagés pour maintenir, développer et mettre en réseau les habitats de faune et de flore digne de protection et contribuer à la compensation écologique ;
- De mettre en place un programme avec calendrier contraignant pour enlever les principaux blocages de ces réseaux écologiques et créer, à chaque occasion qui se présente (chantier, réfection...) des passages pour la petite faune ;
- De mettre en place des mesures obligatoires en faveur de la biodiversité dans le nouveau RPGA (RPACOM) et - si celui tarde à se réaliser - la modification de certaines dispositions du RPGA actuel (végétalisation obligatoire des toits, etc.) ;
- D'inciter les projets immobiliers privés à se faire labeliser, par ex. label biodiversity (<https://www.certivea.fr/offres/label-biodiversity>);
- De définir des zones/ quartiers et des espèces emblématiques/ prioritaires à promouvoir avec des programmes/ aménagements ciblés, en y associant maisons de quartiers, entreprises, écoles et privés, avec buts à atteindre et monitoring des résultats ;
- De créer de zones d'interconnexions au sein de la Ville et de ses alentours devraient être conçues pour connecter les zones des milieux résilients dans lesquels les pollinisateurs puissent s'épanouir, et d'autres animaux vivre, transiter et se reproduire ;

²⁰ <https://www.gruenstadt-schweiz.ch/fr/certification-villeverte-suisse>.

- Que chaque année, un animal local en danger soit mis en avant pour attirer le regard sur la problématique.

Imaginons que chaque rue devienne un corridor biologique et que chaque quartier soit un petit écosystème, qui améliore la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens humains et non humains, comme les chauve-souris, les grenouilles, les abeilles et les hérissons !

Toutes ces mesures viennent en soutien au Plan Climat et contribuent également à l'adaptation, indispensable, au réchauffement inéluctable de notre Ville.

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Pour une véritable planification des rénovations des immeubles lausannois »

Développement

La Ville de Lausanne est propriétaire d'environ 800 immeubles. Certains sont dans un triste état, d'autres ne sont pas du tout aux normes énergétiques actuelles. En 1894, le municipal lausannois André Schnetzler avait dirigé les travaux d'une étude sur les conditions de logement de la ville. A cette époque, c'est l'épidémie de fièvre typhoïde de 1891 qui avait poussé le Conseil communal à accepter cette motion. Cette enquête aboutira surtout à l'introduction d'un permis de construire et d'un permis d'habitation afin de contrôler l'hygiène.

Plus de 120 ans après, les logements de la Ville sont un sujet de grande préoccupation pour les locataires pâtissant d'un mauvais entretien courant. Plusieurs articles de Lausanne Cités de ces dernières semaines ont relaté les difficultés rencontrées par les locataires avec le Service du logement et des gérances. Pour un locataire, il est insupportable de ne pas recevoir de réponse et de devoir relancer sans cesse sa gérance quand il y a un problème. Cela ne fait pas exception si son bailleur est la Ville de Lausanne.

La mesure n° 75 du Plan climat prévoit que la Ville rénovera l'ensemble de son parc immobilier d'ici 2050. Si l'assainissement énergétique est nécessaire et permettra également aux bâtiments de bénéficier d'une meilleure enveloppe générale, les rénovations courantes et usuelles doivent également être faites dans les meilleurs délais.

Des mesures doivent donc être prises pour qu'une planification globale soit effectuée afin de répondre aux problèmes les plus urgents.

Afin de disposer d'une vision d'ensemble des rénovations, ainsi que de l'assainissement énergétique du parc immobilier de la Ville de Lausanne, **le présent postulat demande donc à la Municipalité d'effectuer un plan de rénovation des immeubles du parc immobilier lausannois comprenant :**

- **Les mesures d'urgences envisagées pour les immeubles très vétustes**
- **Les rénovations courantes**
- **Les rénovations énergétiques**

- **Un planning de ces rénovations d'ici 2050**

Lausanne, le 1^{er} juin 2021

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Pour une véritable planification des rénovations des immeubles lausannois »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 19 h 10.

